

# La question des réfugiés dans les luttes politiques de Genève entre 1848 et 1857

par Marc Vuilleumier

## I. Introduction

Les problèmes posés par les réfugiés des révolutions de 1848 et 1849 en Suisse ont souvent retenu l'attention des historiens.<sup>1</sup> Leur étude peut se faire de différents points de vue, privilégiant certains aspects de la question: influence sur les relations de la Confédération avec les autres États (le plus fréquemment retenu jusqu'ici);<sup>2</sup> intégration, assimilation et apport au pays de refuge; étude de l'émigration elle-même, dans ses différentes composantes, dans ses luttes internes et dans ses efforts pour agir en direction de sa patrie. Ces divers aspects, bien sûr, ne sont pas indépendants les uns des autres, même si l'on met l'accent sur l'un d'eux. Notre propos sera quelque peu différent. Tout en tenant compte des points de vue mentionnés plus haut, nous voudrions montrer comment les réfugiés ont pesé dans les luttes politiques extrêmement violentes qui déchiraient Genève à la veille et au lendemain des révolutions de 1848.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Frei, Jürg, *Die schweizerische Flüchtlingspolitik nach den Revolutionen von 1848 und 1849*, Zürich, aku-Fotodruck, 1977. Frachebourg, Jean-Claude, *Le gouvernement de James Fazy et la police des étrangers (1848-1853)*, dactylographié, Genève 1955.

<sup>2</sup> Bessler, Hans, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, Paris, Editions Victor Attinger, 1930. Bonjour, Edgar, *Histoire de la neutralité suisse, Trois siècles de politique extérieure fédérale*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1949. Vuilleumier, Marc, «La Suisse du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle vue par la diplomatie française», *Revue d'histoire diplomatique*, Pedone, Paris, avril-juin 1964 et janvier-mars 1965, pp. 148-173 et 36-81.

<sup>3</sup> Ruchon, François, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, Genève, Alexandre Jullien, 1953. Cet ouvrage demeure le plus détaillé et le mieux informé sur ces luttes.

Cette étude est d'autant plus nécessaire que Genève a joué un rôle central dans la question des réfugiés: par sa position géographique d'abord, enserrée entre le royaume de Sardaigne (Savoie) et la France; par sa taille ensuite, puisqu'avec ses quelque 30'000 habitants elle est alors la plus grande ville du pays, constituant ainsi un pôle d'attraction tout naturel pour des immigrés à la recherche d'emploi. De ce fait, elle va retenir l'attention des puissances voisines, inquiètes de l'asile que les rescapés des mouvements malheureux de 1848 et 1849 trouvaient en Suisse. Cette focalisation sur Genève a certes ses raisons objectives: la présence réelle de réfugiés, même si c'est en nombre plus restreint que ne le prétendaient les rapports alarmistes des chancelleries. Mais elle a aussi des motifs politiques: la situation particulière du canton, gouverné par les radicaux dirigés très autoritairement par James Fazy, le met souvent en opposition avec le reste de la Suisse, tant sur la question des réfugiés, comme on le verra, que sur d'autres sujets les plus variés. Rien d'étonnant donc si les chancelleries, dans leurs pressions sur la Confédération, ont si souvent joué la carte genevoise, certaines qu'elles étaient de toucher ainsi un point faible.

L'avantage de la période choisie pour notre étude, c'est qu'elle englobe les années 1853–1855, celles où les radicaux et leur chef, battus à l'élection du Conseil d'Etat par une coalition formée de radicaux déçus, de démocrates-socialistes et de conservateurs sont rejetés dans l'opposition, ce qui se traduira par des changements significatifs à l'égard des réfugiés. Sur cette question, le gouvernement «réparateur», comme le surnommait James Fazy, prendra le contre-pied de son prédécesseur, ce qui rendra encore plus complexes les relations difficiles de Genève avec le Conseil fédéral.

L'attitude et la politique à l'égard des réfugiés ne sont pas seulement dictées par de grands principes. Ceux-ci existent, sont reconnus et respectés, par exemple le refus de l'extradition pour délit politique, qui d'ailleurs n'est plus réclamée. Cela se traduit, en cas d'expulsion de réfugiés, par l'assurance qu'ils ne seront pas remis à leur pays, même si les autres Etats frontaliers ne veulent pas les accueillir. En fait, après des négociations, la Confédération obtint, en 1849–1850, l'autorisation de faire transiter les réfugiés qui le désiraient ou dont elle voulait se débarrasser vers l'Angleterre ou l'Amérique (les non-Français par la France, les Français et les non-ressortissants de la Confédération germanique par la vallée du Rhin, les Pays-Bas ou la Belgique). Mais en dehors de cette règle absolue, scrupuleusement respectée (contrairement à ces dernières années du vingtième siècle...), les autres principes sont

beaucoup plus souples et s'adaptent aux circonstances. D'où la nécessité d'une périodisation précise, car la politique suivie en 1849 ne sera pas la même que celle de 1852 ou de 1854, périodisation qui devra tenir compte aussi bien des événements internationaux que nationaux ou locaux. Cette chronologie ne servira pas seulement à déterminer les circonstances politiques du moment, mais permettra également d'analyser les représentations que s'en font les hommes politiques, les «décideurs» et aussi leurs électeurs, à l'opinion desquels ils ne sont pas insensibles.

## II. La surveillance politique de Genève par la France

Du fait de sa situation géographique particulière, Genève attirait particulièrement l'attention de la diplomatie française. Mais ses moyens d'information étaient limités, même si, à partir de 1854, l'installation d'un vice-consul dans la ville de Calvin lui permettra d'observer de plus près ce qui s'y passait. C'est ce qu'expliquait le ministre des Affaires étrangères à son collègue de la Justice, le 6 décembre 1850:

«Je dois vous faire observer, M. et cher collègue, que la Légation de la République à Berne étant dépourvue de moyens d'entretenir une police secrète pour surveiller les réfugiés, sa mission se borne habituellement à signaler au gouvernement fédéral les faits qui fournissent matière à nos réclamations. Ces faits eux-mêmes me sont communiqués par les rapports que je reçois principalement de M. le ministre de l'Intérieur qui fait surveiller les réfugiés par des agents spéciaux placés soit sur la frontière, soit sur les lieux mêmes où résident ceux-ci. Le Département de la Guerre me transmet également ainsi que le vôtre les renseignements que lui soumettent ses subordonnés dans les parties qui avoisinent la frontière. Vous ne devez pas ignorer d'ailleurs que depuis le triomphe du parti radical dans la plus grande partie de la Suisse et notamment dans les cantons les plus proches de la France, loin de trouver chez les autorités suisses des facilités pour suivre et découvrir les menées du parti révolutionnaire, nous avons sans cesse à combattre les dénégations qu'elles opposent à nos dénonciations et l'appui quelquefois patent presque toujours secret qu'elles accordent aux réfugiés.»<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris (AMAE), Suisse, Affaires diverses, réfugiés 1849-1851, carton 9, dossier complot de Lyon.

Cette lettre indique clairement la façon dont s'exerçait la surveillance des réfugiés en Suisse et plus particulièrement à Genève. Par voie hiérarchique, chacun des trois ministres (Intérieur, Guerre et Justice) recevait des rapports de ses subordonnés, dont il communiquait la teneur à son collègue des Affaires étrangères. Les sous-préfets successifs de Gex, ayant sous leurs ordres le commissaire spécial de la frontière à Ferney, jouaient un rôle essentiel, sous le contrôle du préfet de l'Ain, à Bourg-en-Bresse.<sup>5</sup> Ils se rendaient fréquemment à Genève, y entretenaient des relations avec diverses personnalités, dont Fazy. Le commissaire spécial de Ferney stipendiait parfois quelque informateur pour surveiller les réfugiés. En outre la Préfecture de Police de Paris et, durant son existence, le Ministère de la Police générale ont certainement envoyé des agents et des informateurs en Suisse, mais la destruction, lors des incendies de 1871, de la quasi totalité de leurs dossiers nous prive de la documentation nécessaire. Le Ministère de la Guerre disposait de deux canaux: celui de la gendarmerie, dont les officiers en résidence le long de la frontière transmettaient occasionnellement des rapports sur ce qui se passait en Suisse, et celui, plus important, des généraux commandant l'état de siège, proclamé à la suite des événements des 13-15 juin 1849 dans les départements de la circonscription militaire de Lyon, dont l'Ain, qui touche à Genève. Le général Gémeaux et surtout son successeur, de Castellane, avaient organisé un véritable service de renseignements où les informations sur les réfugiés en Suisse abondent. Ils mettaient pour cela à contribution le sous-préfet de Gex et la police, ce qui provoquera quelques frottements avec le ministre de l'Intérieur. Enfin, le ministre de la Justice recevait des rapports politiques de synthèse des procureurs généraux près des Cours d'appel (Lyon, Besançon, Strasbourg), qui les élaboraient eux-mêmes à partir de ceux de leurs substituts (Gex).<sup>6</sup>

Si cette centralisation avait ses avantages, elle comportait néanmoins un grave inconvénient. C'est que la source de ces divers types de rapports, bien qu'élaborés par des services différents et, en principe, indépendants les uns

---

<sup>5</sup> Vuilleumier, Marc, «La sous-préfecture de Gex et la surveillance politique de Genève (1848-1870)», *Cahiers d'histoire*, Lyon, t. 9, 1964, 2, pp. 155-185. *Idem*, «La situation politique de Genève en 1858: un rapport inédit adressé à Napoléon III», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 12, 1962, 3, pp. 189-209.

<sup>6</sup> Archives nationales, Paris (ANP), BB 30 379, BB 18 1480, par exemple, ainsi que divers articles de ces sous-séries.

des autres, était souvent la même, car les contacts entre administrations, au bas de la hiérarchie, ne pouvaient être évités: le sous-préfet de Gex échangeait certainement des informations avec le substitut et le commandant de gendarmerie. De ce fait, en remontant la hiérarchie par ces trois canaux distincts, la même information, interprétée parfois différemment, était en quelque sorte multipliée et il n'est pas certain que les ministères en aient toujours été conscients. C'est ce que Joseph Barman, le chargé d'affaires suisse à Paris avait bien compris, lorsqu'il engageait James Fazy, le 7 décembre 1850, à dissiper les soupçons de la France:

«Je recevrai avec un grand intérêt toutes les communications propres à disculper Genève des accusations qui pleuvent comme la grêle. Les ministres de la Guerre, de l'Intérieur, de la Justice, le Procureur général de Lyon, le Préfet de l'Ain, Castellane etc. ne cessent d'appeler l'attention des Affaires étrangères sur les prétendues menées tolérées à Genève. Il est probable que c'est la même voix répercutée par tous ces échos. Quoiqu'il en soit de la réalité et de l'origine, l'humeur est d'autant plus vive qu'elle est concentrée sur le même point de la Suisse.»<sup>7</sup>

### III. Particularités du régime fazyste

L'une des caractéristiques du régime radical instauré à Genève en 1846, c'est sa forte personnalisation, son incarnation en un chef, volontiers autoritaire, James Fazy. Partisans et adversaires ne s'y sont pas trompés, d'où le panégyrique d'un côté et les campagnes haineuses de l'autre. Son pouvoir, souvent écrasant, sur les hommes de son parti, il le doit essentiellement à la largeur et à l'acuité de ses vues politiques, à son habileté tactique et manœuvrière et à sa capacité de mobiliser les foules en sa faveur. Son ami Carl Vogt, dans sa correspondance familière, l'appelle le «tyran», en référence à ceux qui, dans les cités grecques de l'Antiquité, s'attribuaient les pleins pouvoirs au nom du peuple et avec son soutien.<sup>8</sup> Mais le «tyran du Léman», comme le nommera Herzen, connaît la source de son pouvoir: la souveraineté populaire. Autori-

---

<sup>7</sup> Bibliothèque publique et universitaire, Genève (BPU), Fonds Fazy, correspondance 1.

<sup>8</sup> *Autour d'Alexandre Herzen. Révolutionnaires et exilés du XIXe siècle.* Documents inédits publiés par Marc Vuilleumier, Michel Aucouturier, Sven Stelling-Michaud et Michel Cadot. Genève, Librairie Droz, 1973, pp. 16, 200, par exemple.

taire, tranchant, peu regardant sur les moyens employés, volontiers démagogue, il sait qu'il sera soumis à réélection, ce qui l'oblige à tenir compte de l'opinion publique, même si celle-ci lui laisse une ample marge de manœuvre.

La grande originalité du régime radical de Genève, par rapport à ceux du reste de la Suisse, c'est qu'il est issu d'une véritable révolution populaire, avec barricades et lutte armée.<sup>9</sup> Cette origine lui donne, aux yeux des hommes de 1848 comme à ceux de leurs adversaires, une couleur toute particulière. De plus, son chef, James Fazy, même s'il s'est tenu prudemment en retrait lors des combats d'octobre 1846, apparaît comme le dirigeant de cette révolution. Or il a déjà derrière lui un passé «révolutionnaire» plus ancien, remontant à ses années passées en France et à son expérience de journaliste parisien, à la fin de la Restauration et au début de la monarchie de Juillet. A cette époque, il a fréquenté la plupart des chefs républicains et a conservé avec beaucoup d'entre eux des liens plus ou moins étroits. Il est sans doute plus proche de ceux du *National* que de ceux de *La Réforme*, mais cela n'empêche pas ces derniers de l'encourager, à la veille de la guerre du Sonderbund.<sup>10</sup> A ce moment, il fait partie de ces radicaux suisses qui utilisent leurs réseaux de relations avec la gauche française pour lui fournir informations et arguments en faveur de leur cause. La presse parisienne d'opposition aussi bien que ses députés, lors de la discussion de l'adresse au roi, en décembre 1847, en tireront parti. Aussi Fazy, à l'instar de la plupart des radicaux romands, se montrera-t-il solidaire des révolutions de 1848; à la nouvelle de la proclamation de la République en France, le gouvernement genevois organisera un banquet.<sup>11</sup> Par la suite, Fazy critiquera violemment le Vorort et son président, Ochsenbein, pour la lenteur et la froideur avec lesquelles ils avaient reconnu la nouvelle République. En avril 1848, comme Druey et une partie des radicaux, il était en faveur d'une politique offensive de la Suisse en Lombardie, de l'envoi de troupes pour y combattre les Autrichiens au côté de la Sardaigne. Il le répétera à plus d'une reprise par la suite: une

---

<sup>9</sup> Vuilleumier, Marc, «La barricade, un objet et un symbole absents de l'histoire de la Suisse», in Corbin, Alain et Mayeur, Jean-Marie (éds), *La barricade*, actes du colloque..., Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 395–407.

<sup>10</sup> *Almanach du Vieux Genève*, 1947, p. 75.

<sup>11</sup> *La Réforme*, Paris, 2 mars 1848.

telle politique aurait, à ses yeux, entraîné l'intervention de la France et le succès de la cause italienne.<sup>12</sup> Les événements de Naples (15 mai 1848) et le rôle répressif qu'y jouèrent les troupes suisses suscitèrent une vague d'indignation chez les radicaux genevois qui lancèrent alors une véritable campagne pour l'abolition immédiate des capitulations et le rappel des régiments. Cette campagne se poursuivra en 1849, contre la décision de l'Assemblée fédérale de laisser subsister les capitulations existantes jusqu'à leur échéance. Sur de nombreux points, les radicaux genevois sont ainsi en opposition avec le Conseil fédéral et la majorité de l'Assemblée. Alors que leur révolution de 1846 s'était faite sous le mot d'ordre d'union avec la Suisse (libérale), leur politique, à partir de 1848, les en éloigne de plus en plus, comme le relèveront leurs adversaires conservateurs qui, à l'inverse, chercheront parfois à s'appuyer sur le pouvoir fédéral. Cela ne restera pas sans incidences sur les rapports du gouvernement fédéral avec celui de Genève, dans la question des réfugiés.

#### IV. James Fazy et son opposition

Homme politique averti, Fazy est sensible à l'évolution des choses et toujours prêt à s'adapter aux circonstances nouvelles. En janvier 1849, un voyage à Paris lui a permis de renouer avec nombre de ses anciens amis, de voir le nouveau président et de prendre la température de la capitale. Considéré dès 1830 comme un «bonapartiste» par certains républicains français, il avait certes pris ses distances lors des complots manqués du prétendant à l'Empire; mais l'élection de celui-ci, au suffrage universel, à la tête de la République avait fait naître, chez Fazy, de grandes espérances. L'expédition de Rome dissipera en partie ses illusions; il considérera désormais le Prince-Président comme prisonnier des forces réactionnaires. Il condamnera vigoureusement le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Mais, dès l'été 1849, il avait pris conscience de la défaite définitive des révolutions européennes, dont le 2 décembre ne fera que dresser l'acte de décès. L'approbation populaire lors des plébiscites de 1851-1852 lui servit de prétexte pour modifier ses vues sur

---

<sup>12</sup> *Les Mémoires de James Fazy homme d'Etat genevois (1794-1878)*, publiés avec une introduction et des notes par François Ruchon. Genève, Celta, 1947, pp. 134-136. La *Revue de Genève* reviendra à plus d'une reprise sur le sujet.

le nouveau régime de la France. Désormais le journal radical la *Revue de Genève* atténue puis cesse ses critiques à l'égard du second Empire, à tel point que les autorités lèveront l'interdiction d'entrée en France qui la frappait.<sup>13</sup>

Cette évolution mécontentera plus d'un partisan de Fazy. Avant d'y revenir, il faut brièvement évoquer l'une des questions essentielles de la politique genevoise au XIXe siècle: celle des rapports avec les catholiques.<sup>14</sup> Grâce à l'immigration des régions voisines le nombre de ceux-ci s'accroît sans cesse (jusqu'à dépasser celui des protestants au recensement de 1860). Ce ne sont pas seulement les réformés les plus pratiquants qui s'en inquiètent, mais tous ceux qui, sans être des piliers d'église, demeurent attachés au passé de la Rome protestante. Plus que d'une question religieuse, il s'agit d'une question d'identité. Sous le régime de 1842 à 1846, la création d'une Union protestante secrète, visant à éliminer les catholiques des emplois et des relations commerciales, a braqué ceux-ci contre les conservateurs protestants et leur gouvernement. Au lendemain de la révolution d'octobre 1846, quelques catholiques, qui publient un journal, tentent pour la première fois de donner une expression politique à la population catholique en la ralliant au nouveau régime radical. Celui-ci, à leurs yeux, a le mérite de détruire l'ancienne république protestante conservatrice et de respecter la liberté des cultes. Paradoxalement, au lendemain d'une révolution faite au nom de la lutte contre les jésuites, le catholicisme genevois, ou tout au moins sa grande majorité, soutient un régime qui, à la Diète, va voter la dissolution du Sonderbund! Avec des hauts et des bas, cette alliance de fait, soutenue par le clergé, subsistera durant toute la période qui nous intéresse. Comme la notion de «nation genevoise» demeure encore très vivante et que celle-ci est indissolublement liée à la Réforme, la politique de James Fazy (d'une famille protestante, mais lui-même détaché de toute religion) suscitera, dans son camp, de nombreuses oppositions. Ses «concessions» à l'Eglise romaine étaient ressenties par nombre de radicaux comme autant d'atteinte à leur identité nationale.

---

<sup>13</sup> Vuilleumier, «La sous-préfecture...» (note 5), p. 163.

<sup>14</sup> Connue depuis longtemps, la question mériterait d'être reprise et traitée plus méthodiquement que cela n'a été le cas jusqu'ici. Pour un rapide aperçu, cf. Vuilleumier, M., «Fribourg et Genève: aspects d'une relation complexe», in *Fribourg et l'Etat fédéral: intégration politique et sociale. 1848-1998*, colloque interdisciplinaire 17-18 avril 1998, Fribourg, Editions universitaires, 1999, pp. 49-66.



Autre opposition à Fazy: celle des démocrates-socialistes, aile gauche du radicalisme qui s'était développée depuis 1846. Incarnée par Albert Galeer, qui mourra au début de 1851, elle ne se satisfaisait pas du libéralisme manchestérien auquel le leader radical demeurait inébranlablement attaché. Les étroites relations de Galeer et de ses amis avec les proscriés de toutes nations, leur attachement au principe de la «Sainte-Alliance des peuples» les feront entrer en conflit avec le gouvernement radical, quand celui-ci sera amené à prendre des mesures répressives à l'égard des réfugiés. Si l'on ajoute, à ces différentes catégories, celle des amours-propres froissés et autres mécontents du pouvoir, on aura fait le tour de l'opposition qui se forme. Comme le scrutin majoritaire en vigueur pousse au bipartisme, cette opposition va s'allier aux conservateurs dont une grande partie se tenait en retrait des luttes politiques depuis leur défaite de 1846, pour former avec eux le parti dit «indépendant». C'est cette coalition hétéroclite qui réussira à ravir le pouvoir aux radicaux fazystes de 1853 à 1855.

## V. Les premiers réfugiés

Les premiers réfugiés sont des ouvriers suisses, chassés de Lyon et des villes voisines par leurs collègues qui profitent de l'absence d'autorité durant les jours qui suivent la révolution de février 1848 pour s'en prendre à la main-d'œuvre étrangère, qui leur fait concurrence sur le marché du travail. Peu après, ce seront quelques débris de l'expédition des Voraces lyonnais contre la Savoie. Quelques participants à la manifestation du 15 mai et aux journées de Juin à Paris trouveront asile à Genève, mais ne provoqueront aucune réaction. Parmi eux, Gabriel Laviron, ancien polytechnicien, ingénieur et architecte, compromis dans l'invasion de l'Assemblée nationale et peut-être dans l'insurrection de Juin, arrive à Genève durant l'été 1848. Ami et admirateur de Proudhon, il a quelques rapports personnels avec James Fazy. Lors du banquet commémoratif du 24 février 1849, organisé par l'Association démocratique française de Genève, avec la participation de sociétés démocratiques suisses, de «démocrates italiens» et d'un membre du gouvernement cantonal, il porte un toast au socialisme, appelant à dépasser les rivalités entre écoles pour réaliser au plus tôt «le règne de l'humanité». Quelques mois plus

tard, lorsque les troupes françaises attaqueront la République romaine, il accourra pour la défendre et mourra au combat.<sup>15</sup>

Durant l'été 1848, les premiers réfugiés italiens furent accueillis à bras ouverts, quand, à la suite de la défaite de Custoza et du retour des Autrichiens à Milan, une partie de ceux qui avaient franchi les frontières méridionales de la Suisse fut éloignée du Tessin et dirigée vers la France. Mais celle-ci, tout d'abord, ne les laissa pas pénétrer sur son territoire, non plus que la Sardaigne. Fazy intervint alors auprès du général Thiard, le représentant de la France à Berne. Le 24 août, le sous-préfet de Gex avisait le gouvernement genevois que la République accordait le passage aux Italiens avec une indemnité de subsistance et le logement chez l'habitant. Dès le lendemain, ceux qui étaient arrivés à Genève et avaient été hébergés dans la caserne de Chantepoulet purent passer la frontière, comme l'indiquait la *Revue de Genève*, le journal radical:

«Hier matin une colonne de 132 hommes, qui étaient casernés à Chantepoulet, s'est dirigée sur Saint-Genis, où les autorités françaises les attendaient pour leur donner leur direction. Pendant leur séjour à Genève, ils se sont admirablement conduits: pas une plainte n'a été élevée contre eux, et notre population a pris par eux la meilleure idée de cette infortunée nation italienne, qui, nous l'espérons, n'est pas encore aussi abattue que le voudraient les éternels ennemis de la liberté en Europe. A mesure que d'autres réfugiés arriveront, ils pourront être également dirigés vers la France s'ils le désirent; des dépôts pour eux sont préparés à Gex, à Nantua et à Bourg. A Genève tout est disposé pour leur donner une halte de repos. Beaucoup qui ont des ressources personnelles sont entrés en France en dehors de la colonne. La généreuse hospitalité que la France accorde à ces réfugiés, tout en soulageant la Suisse qui les recevait d'ailleurs avec plaisir, est une preuve que l'alliance intime entre la France, la Suisse et l'Italie, qui peut seule assurer la paix de l'Europe, n'est pas encore aussi altérée qu'on ne le pensait, et que la réaction pourra bien, malgré quelques succès momentanés, en être pour ses frais.»<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> Vuilleumier, Marc, «Les correspondants de Proudhon en Suisse», in *Proudhon: sa correspondance et ses correspondants*, Actes du colloque de la Société P.-J. Proudhon, Paris, 6 novembre 1993, Paris, Publications de la Société P.-J. Proudhon, 1994, pp. 68-70.

<sup>16</sup> *Revue de Genève*, 26 août 1848.

On voit que les radicaux genevois n'avaient rien abandonné de leur idée d'alliance; repoussée formellement par la Diète, elle subsistait, à leurs yeux, chez les hommes de progrès des trois nations. Mentionnons, parmi les Italiens qui transitaient individuellement, Garibaldi, arrivé à Genève le 2 septembre et reparti immédiatement pour la France,<sup>17</sup> en direction de Nice et de Gênes. Au mois d'octobre 1848, ce fut un mouvement inverse; une partie de ceux qui avaient trouvé refuge en France reprirent la route de l'Italie par la Savoie et le Piémont, transitant par Genève. Ce fut le cas d'une colonne de plus de 200 hommes, venant de Besançon. N'ayant plus que des uniformes en loques, manquant de linge et de tout, ils avaient dû être secourus à leur passage à Genève. D'où, avec celles de l'été, des dépenses de plus de 4'000 fr. pour 1848. Puisque la Confédération avait décidé d'intervenir dans la question des réfugiés en les éloignant du Tessin et en les dirigeant vers Genève et la France, Genève réclama le remboursement des frais résultant pour lui de ces décisions fédérales. La Diète, dans l'une de ses dernières séances, le 11 septembre 1848, en avait accepté le principe. Mais, finalement, Genève ne touchera que 1'038 fr., à la fin de 1849.<sup>18</sup>

Il y avait bien eu quelques tiraillements avec la Confédération au sujet de ce remboursement, mais aucune opposition de principe ne s'était manifestée. Celle-ci va éclater à l'occasion de l'affaire de la Légion germano-helvétique de J.-Ph. Becker, destinée à aller soutenir le gouvernement de Sicile contre le roi de Naples et ses régiments suisses.<sup>19</sup> Instruit de la chose par la presse, le Conseil fédéral y vit une de ces «capitulations militaires», désormais interdites par la Constitution de 1848. Il demanda donc à Genève d'y mettre fin et ordonna l'expulsion de deux réfugiés allemands qui auraient dû y exercer un commandement: Lommel et Heinzen. C'est à cela que Fazy va s'opposer: la Légion n'avait été qu'un projet sans suite (ce qui n'est pas faux); Lommel était en Alsace et n'avait plus mis les pieds en Suisse depuis plusieurs années; quant à Heinzen, venu à Genève en 1847, après son expulsion de Zurich, muni par Jules Eytel d'une lettre de recommandation pour Fazy, il niait

---

<sup>17</sup> *Idem*, 6 septembre 1848.

<sup>18</sup> Frachebourg (note 1), pp. 20, 22, 29.

<sup>19</sup> Maag, Albert, «Johann-Philipp Becker von Biel und die deutsch-helvetische Legion (1849)», *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 3, 1904, pp. 285-298. Cf. aussi la copie du traité, envoyée à J. Fazy le 16 mars 1849 par le colonel Ghilardi (BPU, Fonds Fazy, Manuscrits 12).

avoir eu l'intention d'exercer un commandement. Dans ces conditions, Genève ne pouvait expulser un réfugié pour des motifs si fallacieux. Il n'était pas non plus question de le renvoyer à cause de ses articles dans *Die Evolution*, le journal des démocrates allemands publié à Bienne: si sa prose donnait lieu à des plaintes, qu'on le traduise devant les tribunaux bernois. A ces arguments circonstanciés, Fazy ajoutait une question de principe: en l'absence d'une loi fédérale sur la police des étrangers, celle-ci était du ressort exclusif des cantons. Malgré l'article de la Constitution fédérale donnant à la Confédération le droit d'expulser un étranger qui mettrait en péril la sûreté intérieure ou extérieure de la Confédération, Fazy proclamera toujours que le canton pouvait s'opposer à une telle mesure, s'il l'estimait non motivée; seule l'Assemblée fédérale pouvait alors trancher. Cette interprétation n'était pas celle du Conseil fédéral ni de Druey qui, dans une lettre particulière, ne manqua d'attirer l'attention de Fazy sur les dangers de sa position, qui serait inévitablement condamnée par la majorité des Chambres fédérales. Un tel désaveu arriverait au plus mauvais moment. En effet, les radicaux genevois avaient lancé une grande campagne pour la rupture immédiate des capitulations militaires avec Naples, avec convocation par l'Association nationale d'un grand meeting sur la place du Molard, le 11 mars 1849, et de violents articles dans la *Revue de Genève*, s'en prenant nommément aux conseillers fédéraux Munzinger et Furrer. Fort habilement les conservateurs avaient riposté en faisant signer une adresse de confiance aux autorités fédérales, désavouant la manifestation du Molard et se posant ainsi, contrairement à leurs adversaires, en défenseurs de l'union de Genève avec la Confédération. En exploitant ainsi le «sentiment fédéral» contre les radicaux, ils avaient fait preuve d'une habileté que reconnaissait Druey. Aussi recommandait-il à Fazy d'éviter tout conflit avec le Conseil fédéral qui, malgré les divergences, conservait comme les Chambres son appui aux radicaux genevois:

«Bien que la majorité puisse renfermer des éléments qui vous soient opposés ou hostiles, la majorité pas plus que la minorité ne prêterait les mains à une réaction à Genève. On ne se soucie point de voir un changement de gouvernement dans votre canton, on verrait avec peine vos conservateurs vous remplacer et venir siéger ici. On a assez d'instinct et même de raison politique pour comprendre que la réaction à Genève serait un commencement et que son triomphe en Suisse aurait, quant aux

principes et quant aux personnes, une portée dont personne au Conseil ne se soucie et ne peut se soucier.»<sup>20</sup>

Le conflit s'aplanit par le départ volontaire de Heinzen, mais la question de principe demeurerait posée et, par la suite, Fazy ne cessera de s'y référer.

## VI. La vague de 1849

Incontestablement, c'est l'été 1849 qui marque le grand tournant dans l'histoire des réfugiés de 1848 en Suisse. La répression des manifestations du 13-15 juin en France conduit un certain nombre de représentants (députés) sur les voies de l'exil, accompagnés d'un nombre appréciable de républicains et de démocrates-socialistes moins connus; beaucoup gagnent la Suisse, surtout dans les départements voisins. De Lyon, où, le 15 juin, une véritable insurrection populaire a éclaté, on fuit vers Genève. Ce ne sont pas seulement des Français, mais également quelques ressortissants d'autres nations, plus ou moins compromis dans les événements, qui affluent dans la cité lémanique: Allemands (Georg Herwegh), Polonais, Italiens, Russes (Herzen)... Comme la deuxième République prend un tour de plus en plus répressif, l'afflux va continuer, sur un rythme plus ralenti, au gré des procès de presse et des condamnations politiques. L'écrasement par l'armée prussienne de la troisième insurrection badoise et le rejet vers la Suisse de quelque 9'000 à 10'000 soldats et civils compromis, dans les tous premiers jours de juillet, obligea le Conseil fédéral à répartir ces réfugiés, pour la plupart sans moyens, entre les cantons.<sup>21</sup> Malgré les protestations du Conseil d'Etat, qui estimait avoir en permanence à sa charge quelque 70 réfugiés de diverses nations (chiffre porté à 120 durant l'été), Genève se vit finalement envoyer quelque 250 militaires, qui arrivèrent en cinq détachements, du 18 au 26 juillet. Par la suite le commissaire fédéral déchargea quelque peu Genève en attribuant 65 de ces hommes au canton de Fribourg, où ils se rendirent le 6 août.<sup>22</sup> En uniforme,

---

<sup>20</sup> Druet à Fazy, 23 avril 1849. Druet, Henri, *Correspondance*, éditée par Michel Steiner et André Lasserre, t. 3, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1977, p. 73.

<sup>21</sup> Voir Wichers, Hermann, «Basel-Stadt und die eidgenössische Flüchtlingspolitik von 1848 bis 1850», dans cet ouvrage.

<sup>22</sup> Frachebourg (note 1), pp. 20-23.

soumis à l'autorité de leurs officiers, les militaires allemands furent installés dans la caserne de Chantepoulet, où l'Association alimentaire, espèce de coopérative créée deux ans plus tôt pour servir des repas à bon marché à la population du quartier, reçut une subvention pour les nourrir. Le Grand Conseil avait voté un crédit de 100'000 fr. pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses extraordinaires pouvant résulter de cet afflux de réfugiés, étant entendu que leur entretien devrait être à la charge de la Confédération, puisque c'était elle qui les avait attribués et envoyés à Genève. Ajoutons que le *Journal de Genève*, très hostile aux révolutionnaires, s'indignera du maintien des internés sous l'autorité de leurs supérieurs qui, à la caserne, faisaient sonner la diane, la retraite et l'extinction des feux.

Le 16 juillet 1849, le Conseil fédéral décidait l'expulsion immédiate des chefs politiques et militaires ainsi que des agents principaux de la dernière insurrection du Grand duché de Bade et du Palatinat bavarois. Cet arrêté suscita de très vives critiques en Suisse, dans le camp radical, où beaucoup y voyaient une atteinte au droit d'asile et à l'honneur national. Il concernait Genève dans la mesure où deux des réfugiés compris dans cette mesure s'y étaient installés: Struve et Heinzen. Ce dernier, déjà expulsé par le Conseil fédéral au printemps, on l'a vu, y avait laissé sa famille et y était revenu, demandant et obtenant de Fazy l'autorisation d'y demeurer jusqu'au moment où il aurait pu se procurer les autorisations de transit et les ressources nécessaires à son émigration aux Etats-Unis. Le 26 juillet, le Conseil fédéral avisait Genève qu'il avait obtenu de la France le libre passage pour les chefs expulsés. Mais Fazy fit traîner les choses, discutant des garanties offertes par la France pour le transit des migrants, tardant à envoyer le signalement nécessaire à l'établissement du passeport. Finalement, Heinzen, après avoir adressé vainement une requête à l'Assemblée fédérale, quittera la Suisse le 26 septembre. Mais les choses ne s'étaient pas passées aussi facilement avec Struve, qui avait manifesté bien haut son intention de résister par tous les moyens à son expulsion. Le 15, des policiers l'avaient arrêté à sa sortie de chez lui, «en veste d'intérieur et pantoufles», selon Herzen, qui nous a laissé un récit piquant de la scène, mis dans une voiture et transporté en territoire vaudois, à Coppet, où le préfet de Nyon lui avait refusé l'accès au territoire vaudois.<sup>23</sup> Ramené à Genève, il en partira avec Heinzen. Fazy avait montré qu'il n'entendait pas laisser mettre en cause son autorité. Mais cette première me-

---

<sup>23</sup> Herzen, Alexandre, *Passé et méditations*, t. 2, Lausanne, L'âge d'homme, 1976, pp. 379-382.

sure répressive jeta un froid dans la gauche radicale; Galeer, qui avait servi comme secrétaire à l'état-major durant l'insurrection badoise (borgne, il pouvait difficilement combattre) s'indigna tout particulièrement.

## VII. Les premières mesures contre les réfugiés français

A Paris, on s'inquiétait de la concentration de réfugiés français à Genève, auxquels on prêtait des intentions conspiratrices et dont on redoutait les contacts avec leurs amis demeurés au pays. En termes pressants, Reinhard, le ministre de France à Berne, réclamait leur internement à l'intérieur de la Suisse:

«A cette occasion, j'ai dit très franchement à Monsieur Furrer qu'un gouvernement à la tête duquel se trouvait M. James Fazy ne pouvait nous inspirer aucune confiance relativement à la surveillance des réfugiés.»<sup>24</sup>

Le 11 septembre 1849, le Conseil fédéral cédait et interdisait aux réfugiés français de séjourner à moins de huit lieues (un peu plus de 30 km.) de la frontière de leur pays, ce qui les excluait de la totalité du canton de Genève. Mais la mesure était bien difficile à appliquer. Dès l'arrivée des premiers réfugiés français, assurait la *Revue de Genève*, le Conseil d'Etat leur avait conseillé de n'y point rester; la plupart avaient alors gagné le reste de la Suisse ou la Savoie. «Il en est resté très peu à Genève, ainsi l'internement a réellement eu lieu, mais sans bruit.»<sup>25</sup> Vision qui sans être totalement fautive, est sans doute quelque peu idéalisée et qui ne satisfait pas la France, laquelle se plaindra d'ailleurs à Turin de la tolérance savoyarde. Car en fait, et cela subsistera jusqu'en 1860, il était assez facile de prendre domicile dans un village sarde à proximité de la frontière et d'aller passer la journée à Genève. De Lausanne, où de nombreux réfugiés s'étaient fixés, le bateau à vapeur permettait aussi des visites de quelques jours. Enfin, si les «représentants», les journalistes et hommes politiques connus étaient facilement identifiables, souvent rien ne permettait de distinguer un fugitif d'un Français régulièrement établi, dans la mesure où le premier, et c'était souvent le cas, avait pu

---

<sup>24</sup> Bessler (note 2), p. 240.

<sup>25</sup> *Revue de Genève*, 22 septembre 1849.

déposer des papiers valables. Parfois même (le cas est attesté pour Thoré, pour Flocon, après 1851, pour ne citer que ceux-ci), de vrais faux papiers, pour employer un terme actuel. Aussi, dès le début, tant Berne que Genève renoncèrent à une application stricte du décret; implicitement, on admit que celui qui n'était pas connu, s'était régulièrement inscrit, travaillait et ne faisait pas parler de lui ne serait pas inquiété, même s'il était l'objet d'une poursuite en France. Plus tard, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, les mesures de bannissement vers la Suisse, puis les grâces partielles promulguées à certaines occasions ne feront qu'entretenir le flou autour de la notion de réfugié, permettant aux services français d'en découvrir sans cesse de nouveaux et aux autorités genevoises de leur contester cette qualité.

### VIII. Les deux images de Fazy

Ajoutons que quand nous disposons de sources provenant de réfugiés, nous apprenons parfois des choses surprenantes. Ainsi Théophile Thoré (bien connu dans la critique d'art sous le nom de Thoré-Bürger), réfugié en Suisse après le 13 juin 1849, connu comme directeur d'un journal politique à Paris, n'aurait pas eu le droit de séjourner à Genève. Il y vient pourtant à plus d'une reprise, y demeure d'octobre à décembre 1849, puis de décembre 1850 à mai 1851. Il connaît Fazy, le voit, discute avec lui d'un projet de développement de la *Revue* en journal suisse et même européen, ce que le «tyran» ne semble pas avoir apprécié; à plusieurs reprises ils soupent ensemble, en compagnie du Russe Sazonov, expulsé de France. Il est vrai que Thoré dispose d'un faux passeport et prend quelques précautions.<sup>26</sup> Cependant le sous-préfet de Gex l'inclut dans sa liste des réfugiés séjournant à Genève, le 10 mars 1851. Celle-ci est transmise par voie diplomatique à Berne, où le Conseil fédéral répond, le 23 mai 1851, après avoir pris des informations à Genève et à Lausanne, que Thoré n'a jamais habité Genève, qu'il avait bien résidé dans le canton de Vaud, mais devait avoir quitté la Suisse depuis assez longtemps.<sup>27</sup> La jolie scène racontée par Herzen, lui aussi réfugié à Genève à la suite du

---

<sup>26</sup> Vuilleumier, Marc, «Théophile Thoré et les républicains réfugiés en Suisse de 1849 à 1851», *Revue suisse d'histoire*, 14, 1964, 1, pp. 1-32, et plus particulièrement pp. 12-14.

<sup>27</sup> Réponse du Conseil fédéral en annexe à la dépêche du 23 mai 1851, AMAE, correspondance politique, Suisse, vol. 568.



13 juin 1849, est révélatrice: Fazy, questionné par le sous-préfet de Gex qu'il croise dans la rue, répond catégoriquement qu'un certain réfugié n'est plus à Genève depuis longtemps; puis, poursuivant son chemin, il traverse précipitamment la chaussée pour éviter de saluer ledit réfugié...<sup>28</sup> On pourrait encore trouver quelques exemples de ce genre qui expliquent la réputation et la faveur dont Fazy jouissait, auprès de nombreux républicains. Ajoutons-y les contacts personnels, à une époque où la bureaucratie est quasiment inexistante: il reçoit lui-même les proscrits, qu'il connaît de nom sinon personnellement, suite à ses séjours à Paris; il intervient directement auprès du Bureau des étrangers ou pour la délivrance d'un passeport; il conseille, explique, persuade; c'est ainsi qu'il réussit à faire partir pour Lausanne ceux qui sont susceptibles de trop attirer l'attention. On comprend les éloges que lui adresseront nombre de proscrits, qui verront en lui le protecteur des réfugiés.

Mais il y a les autres, ceux qui, comme Struve ou d'autres seront expulsés, parfois sans ménagements; ceux qui seront envoyés à Berne, et qui parfois y seront incarcérés, avant de recevoir un passeport et une feuille de route pour le port d'où ils s'embarqueront pour l'Angleterre ou l'Amérique. Nombre de ceux-là se feront une autre image du chef radical, image qui prévaudra progressivement, surtout quand sa nouvelle attitude à l'égard du second Empire permettra de l'accuser de bonapartisme et de complaisance à l'égard de la France. Mais, plutôt que de suivre par le détail les démêlés de Fazy avec Berne et avec les réfugiés qu'il recherchait, avec plus ou moins de zèle selon les cas, et expulsait, nous nous proposons d'examiner trois affaires en relations étroites avec cette question.

## **IX. Les affaires de Roeder et Paschetta-Visetti**

Il ne suffisait pas au gouvernement genevois de réfuter les accusations inexactes et de se plaindre des dénonciations sans fondement. Il lui arriva de prendre les auteurs présumés de celles-ci la main dans le sac. Le chevalier de Roeder, capitaine des gardes et gouverneur du prince Alexandre de Prusse, séjournait à Genève avec son pupille, y fréquentant les milieux patriciens. Un certain Werner Gunst, probablement déjà surveillé par la police de Fazy, vint

---

<sup>28</sup> Herzen (note 23), p. 385.

lui révéler un prétendu complot d'ouvriers allemands à Genève, visant à assassiner le roi de Prusse. De Roeder lui remit de l'argent pour qu'il puisse gagner Francfort et y transmettre ses informations. Quand celles-ci arrivèrent à Genève, sous forme d'une plainte diplomatique transmise par Berne, le Conseil d'Etat expulsa de Roeder, le 23 mars 1849, et maintint sa décision, soutenu par le Conseil fédéral, malgré les protestations de la Prusse et la polémique du *Journal de Genève*.<sup>29</sup>

Le 7 octobre 1849, un certain Giovano Paschetta, se faisant appeler Visetti, 37 ans, Piémontais, né à Sarzanne, arrivait à Genève et se mettait aussitôt en rapport avec les réfugiés, et plus particulièrement avec les Italiens.<sup>30</sup> Soutenant généreusement les plus démunis, organisant fêtes et bons repas pour les autres, il ne tarda pas à soudoyer certains d'entre eux, non seulement pour se renseigner sur les activités de l'émigration, mais encore, paraît-il, pour préparer l'enlèvement de Mazzini, dans la villa isolée où il se cachait, aux environs de Lausanne. Des gendarmes piémontais, arrivés nuitamment par le lac et guidés par les comploteurs auraient dû s'emparer du révolutionnaire et le transporter sur la rive savoyarde. Toutefois Paschetta n'avait pas tardé à éveiller les soupçons; un réfugié qui avait feint d'entrer dans ses vues le dénonça à ses camarades. Galeer, informé, porta plainte, ce qui entraîna l'arrestation du personnage, le 7 janvier 1850, alors qu'il s'apprêtait à monter dans la voiture pour Turin. Traduit devant la Cour d'assises criminelle, le 28 mai 1850, défendu par l'avocat catholique et député Jules Dufresne, il fut acquitté et aussitôt expulsé administrativement. En effet, il n'existait aucune preuve matérielle ni de la formation d'une bande criminelle, ni de la préparation d'un enlèvement; toute l'accusation reposait sur les seuls dires de quelques réfugiés. Quant à la collecte de renseignements politiques, elle ne tombait sous le coup d'aucune loi. Selon ses dires, Paschetta avait servi dans les armées sarde, puis espagnole; après un séjour en Afrique, il avait été officier au service des gouvernements provisoires de Venise et de la Sicile; il se prétendait libéral-constitutionnel, adversaire des républicains. Si le procès avait été «peu important au point de vue criminel», écrivait le *Journal de*

---

<sup>29</sup> *Revue de Genève*, 28 mars 1849. Archives d'Etat, Genève (AEG), RC 1849 (I), p. 586 et 612. Frachebourg (note 1), pp. 15-16.

<sup>30</sup> Ce qui suit se fonde sur les comptes rendus du procès dans la presse: *Journal de Genève*, 3 juin 1850 (suppl. au no 44); *L'Observateur de Genève*, 1er juin 1850; *Revue de Genève*, 1er juin 1850; *La Tribune suisse*, Berne, 31 mai 1850.

Genève à l'affût de tout ce qui pouvait desservir les réfugiés, il avait été «très curieux sous le rapport des noms qui y étaient prononcés, des choses qui y étaient dites et des scènes de mœurs qu'on a fait passer sous les yeux du public». Parmi les témoins à charge: Galeer et Frédéric Roessinger, «chefs actuels du socialisme de Genève», un certain nombre de réfugiés italiens et «deux filles publiques». On avait saisi, dans les bagages de l'accusé,

«des notes nombreuses, de petits cahiers, qui figurent sur le bureau du président comme pièces de conviction [...]. Ces petits cahiers sont des notices biographiques, avec signalement physique, moral, intellectuel et social des principaux réfugiés. Nous serions curieux de savoir ce que renferment ces notices, mais nous avons dû nous contenter de ce qu'on en a lu, c'est-à-dire une ou deux».

Nous en serions tout aussi curieux; malheureusement la procédure contre Paschetta-Visetti n'a laissé aucune trace dans les répertoires alphabétiques ou chronologiques des Archives d'Etat. Probablement l'a-t-on jointe aux dossiers du Département de Justice et Police, dont les versements ont été des plus incomplets et même inexistantes pour de larges périodes du XIXe siècle, pour ne pas parler du XXe! Ne connaissant pas les pièces du procès, nous en sommes réduits aux dires de la presse.

«M. le juge d'instruction, ce qui est relevé comme irrégulier par la défense, se mêlant au débat, dit qu'il a cru que l'accusé était l'agent d'un gouvernement étranger, probablement celui de Sardaigne; c'est pourquoi on l'a traité avec beaucoup d'égards, avec chambre à part, etc., pensant qu'il serait réclamé.»

Affirmation surprenante, qui expliquerait peut-être un certain manque de curiosité de la part du tribunal: on souhaitait peut-être ne pas trop mettre en cause les autorités d'un pays voisin, demeuré libéral. D'où le surprenant laconisme de la *Revue de Genève* et les reproches du journal démocrate *La Tribune suisse*: le Ministère public n'aurait pas donné sa dimension politique au procès; il y avait «de l'hésitation dans l'instruction et des tiraillements entre le Parquet et la police»; le prévenu aurait pu communiquer avec le consul sarde, écrire à Turin et faire disparaître plusieurs pièces importantes. Dans une polémique postérieure, en janvier 1851, *Le Citoyen* prétendra que le Département de Justice et Police était intervenu pour empêcher le juge d'instruction Raisin de faire son travail; celui-ci aurait «vu la pièce principale sortant du cabinet de Turin, et compromettant celui-ci au plus haut degré; il ne l'a pas saisie, il a promis à l'inculpé de la détruire». Comme on avait

trouvé des lettres adressées de Turin à l'inculpé, dont plusieurs avec des envois d'argent, où s'exprimaient des sentiments peu favorables au ministère, les choses étaient loin d'être claires, même pour le procureur général W. Turrettini, qui avait «flétri tous ces policiers clandestins, qu'ils agissent par autrui ou comme amateurs». Mais elles l'étaient plus pour le directeur de la police gennoise, Ritzchel, qui, le 28 juin 1850, en réfutant diverses informations concernant des réfugiés, révélait au Département fédéral de Justice et Police l'existence à Turin

«d'une police occulte, désavouée par le ministère et dirigée par M. de San Martino, employé supérieur au Ministère de l'Intérieur, dans un intérêt de réaction générale européenne dont nous avons également à nous plaindre tout particulièrement par l'envoi qu'il a fait à Genève d'un misérable espion, Paschetta dit Visetti. Il nous a été prouvé que cet individu avait été chargé en outre de son rôle d'espion d'agir comme agent provocateur et de tâcher de nouer quelque complot qui pût servir de prétexte, non seulement parmi les Italiens, mais aussi parmi les Français et les Allemands. Il a fait des propositions infâmes dans ce genre à Taber; il a été constaté qu'il avait soudoyé, à la caserne, des Allemands qui, à plusieurs reprises, se sont montrés insubordonnés, etc. Enfin, en ce moment, nous sommes convaincus que depuis que nous avons dû le relâcher faute de lois assez claires contre l'espionnage dont il a été convaincu devant le tribunal, il s'est mis en rapport avec la police française, et c'est à lui peut-être que l'on doit les renseignements tout à fait surannés qui nous ont été transmis.»<sup>31</sup>

De son côté, J. Barman, le ministre de Suisse à Paris avait écrit à Fazy, le 26 janvier déjà:

«J'avais entendu parler de l'affaire Visetti mais les détails que vous me donnez me sont précieux et je continuerai à les utiliser. Il est connu de tout le monde que les Puissances entretiennent des agents en Suisse. Je vous répète que le gouvernement français reçoit jour par jour la relation de ce qui se passe ou ne se passe pas à Genève.»<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> Archives fédérales suisses (AF), E 21/36.

<sup>32</sup> BPU, Fonds Fazy, Correspondance 1.

## X. L'affaire Schnepf

Quelques mois plus tard, l'affaire Schnepf allait confirmer les propos de Barman. Moins obscure, déjà étudiée par les historiens, cette affaire a l'avantage de nous offrir une documentation abondante et de provenances diverses.<sup>33</sup> Sans entrer dans tous ses détails, en voici l'essentiel. François Joseph Schnepf, 46 ans, né à Haguenau, coiffeur, poursuivi à la suite des manifestations du 14 juin 1849 en Alsace, avait échappé à l'arrestation en se réfugiant temporairement en Suisse, puis en se cachant à Paris. Acquitté comme les autres accusés, il était demeuré dans la capitale où il fut impliqué dans une affaire de société secrète, celle de la Némésis. C'est alors que, pour échapper à la prison, il aurait accepté de fournir des renseignements sur ses amis politiques. C'est cette activité qui l'avait mené en Suisse, apparemment comme représentant en houblon et en horlogerie. Arrivé à Berne le 10 novembre 1850, il y avait fréquenté les réfugiés durant quelques jours, puis était passé à Fribourg où il se borna à vendre son houblon, avant d'arriver à Lausanne, où il éveilla les soupçons des réfugiés. Le 23 novembre, un de ceux-ci, probablement Napoléon Chancel, s'introduisit dans sa chambre d'hôtel, fractura sa malle et s'empara de pièces compromettantes. Celles-ci, ou une partie d'entre elles, furent remises à la police de Genève, où le suspect s'était rendu, le 24. Arrêté le lendemain, interrogé aussitôt par les uns et les autres, dont Fazy lui-même et le réfugié alsacien E. Beyer, ancien représentant, venu pour cela de Lausanne, Schnepf finit par craquer. Dans le procès-verbal de son interrogatoire du 19 décembre, on lit:

«Je reconnais être un agent de la police française, c'est-à-dire du Département de l'Intérieur. Je tiens ma mission d'un individu que je connais sous le nom de Dubreuil et qui demeure rue Jacob no 16. [...] Je suis de la police depuis l'arrestation des membres de la société la Némésis. On me menaçait de plusieurs années de réclusion et on me prit en même temps par l'amour-propre. Je fus conduit par devant MM. Baroche, Carlier et Ferdinand Barrot et je fus chargé par ces messieurs de préparer un mémoire sur les causes du progrès du socialisme en Alsace. Je fus

---

<sup>33</sup> Sur les aspects diplomatiques cf. Bessler (note 2), sur la crise politique qui en résulte, cf. Ruchon (note 3), t. 2, pp. 94–100. Le dossier de l'instruction: AEG, Conseils, Politique 7. Le procès-verbal de l'interrogatoire qui y figure a été publié dans le *Mémorial du Grand Conseil* (MGC), 1851, t. 1, pp. 290–304 et naturellement dans la presse. Schnepf, F. J., *Mes aventures politiques en Suisse*, Paris 1851. A signaler la lettre de Félix Pyat dans *Le Vote universel*, Paris, 22 janvier 1851.

grassement payé. Plus tard on me demanda d'autres mémoires, un en particulier sur les banques agricoles du grand Duché de Bade et de la Suisse. Bref, je fus amené peu à peu à être chargé de fonctions de police, que mes antécédents me rendaient faciles. J'ai en particulier reçu la mission de surveiller la presse et la librairie allemandes, la manière dont certains journaux de cette catégorie étaient introduits dans certains établissements. J'avais également à surveiller les journalistes de la presse démocratique parisienne. Certains étrangers dont la liste se trouve dans mes papiers (cote 24) écrite de la main de Fourcroix secrétaire et frère en même temps à ce qu'il paraît du nommé Dubreuil. Les pièces cotées 21, 22, 23 se rapportent à la surveillance que j'étais obligé d'exercer sur certains individus. C'est à cette époque de ma vie que se rapporte également la lettre cotée no 19. Dans la position où j'étais et avec la confiance dont je jouissais auprès du parti démocratique, je me suis trouvé invité à des réunions où l'on voulait s'organiser en vue d'une résistance possible. Je citerai en particulier une réunion de ce genre chez Napoléon Bonaparte [probablement le nom d'un établissement], où se trouvaient une quarantaine d'individus. Le lendemain je fus mandé et malgré mon intention de ne rien dire je fus amené à confesser ce que j'y avais entendu.»

Le texte est intéressant parce qu'il montre fort bien comment Schnepf a mis le doigt dans l'engrenage policier: à la suite de mémoires généraux, bien rétribués, qui flattent son amour-propre, on le charge de tâches de surveillance qui font appel à ses connaissances linguistiques, peu répandues dans la police, pour enfin l'amener à faire directement le mouchard au sein de son parti. En revanche, sa comparution devant le ministre de l'Intérieur, accompagné de son prédécesseur, Ferdinand Barrot, le frère d'Odilon, et du préfet de Police est totalement invraisemblable; de si hauts personnages ne se commettent jamais avec un informateur; ils laissent cette tâche à leurs subordonnés. Dans la brochure justificative qu'il fera ultérieurement paraître à Paris, Schnepf niera toute appartenance à la police. S'il avait fait de tels aveux, prétendra-t-il, c'était en croyant se protéger contre les autorités genevoises. C'est ainsi qu'il avait été amené à abonder dans leur sens et à leur confier ce qu'elles souhaitaient entendre. Le procès-verbal de son interrogatoire confirme en plus d'un passage ses dires et il doit être lu d'une façon critique. Mais demeurent un certain nombre de faits qui ne semblent pas avoir été inventés et sur lesquels les documents de l'administration française nous apportent quelques précisions. Le ministre de l'Intérieur, le 17 décembre 1850, s'adressant à son collègue des Affaires Etrangères, l'assurait que «Le sieur Schnepf n'a reçu aucune mission ni du Ministère de l'Intérieur ni de

M. le préfet du Bas-Rhin»<sup>34</sup>. Le 18, le Préfet de Police Carlier démentait l'appartenance du marchand de houblon à ses services:

«Ce fait est inexact, du moins en ce qui concerne la police de Paris, je n'ai aucun agent de ce nom; mais en admettant que le gouvernement français ait besoin d'envoyer des agents en Suisse pour y surveiller la conduite des réfugiés et surtout de Mazzini, qui, de contact avec eux, organise la guerre civile, il me semble que ce n'est pas un motif suffisant pour l'arrêter et le retenir en prison.»<sup>35</sup>

Un rapport de douze pages, du même Carlier, à la fin de l'affaire, le 11 février 1851, mérite d'être largement cité:

«Le sieur Schnepf m'était connu comme étant, il y a deux ans environ, l'un des meneurs du parti socialiste dans l'Alsace. Compromis dans le procès de Metz, par suite des événements de juin 1849, il vint à Paris après son acquittement. Dénué de ressources et après avoir entrepris plusieurs professions assez peu lucratives, il paraît s'être mis à la disposition d'un sieur Dubreuil, correspondant de plusieurs journaux français et étrangers, qui vit moyen de tirer parti des relations du sieur Schnepf avec les chefs de la démagogie, et qui lui fit des propositions qui furent acceptées. En conséquence, le sieur Schnepf s'engagea, moyennant des appointements convenus, à fournir au sieur Dubreuil des détails secrets et scandaleux sur ses amis, et il tint parole. Une foule de renseignements plus ou moins piquants sur les hommes et les choses de la République sociale, provenant de notes remises par le sieur Schnepf ont été répandues par le sieur Dubreuil dans différents journaux.

Le sieur Schnepf avait été réfugié en Suisse après les affaires de juin 1849. Se trouvant rappelé dans ce pays, vers la fin de 1850, pour ses affaires ou peut-être même par le simple désir de voyager, il se fit solder ses frais de route par le sieur Dubreuil, en s'engageant à envoyer à ce dernier une correspondance détaillée sur les faits et gestes des réfugiés résidant en Suisse. Il accomplissait sa mission, et avait déjà vu les réfugiés de Berne et de plusieurs autres localités, lorsque des soupçons s'élevèrent sur son compte à Lausanne et le mirent à la merci de ses amis qu'il trahissait.»<sup>36</sup>

---

<sup>34</sup> AMAE, Suisse, Affaires diverses 10, dossier Schnepf.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

En ce qui concerne Schnepf, le rapport est probablement exact; en revanche il reste très discret sur les relations entre la Préfecture de Police et le très équivoque Dubreuil. Les détails fournis par Schnepf dans son interrogatoire nous laissent deviner un journaliste à la tête d'une espèce d'agence très certainement subventionnée par Carlier, qui l'utilisait à la fois pour lutter contre la gauche démocrate-socialiste par la diffusion de ses «détails secrets et scandaleux» et comme source de renseignements. Si Schnepf n'était pas, au sens strict du terme, un agent de la Préfecture de Police, il n'en était pas moins, par l'entremise de Dubreuil, l'un de ses informateurs, indirectement rétribué par elle. D'ailleurs, après son retour en France, Schnepf travaillera directement pour la police.<sup>37</sup>

## XI. Les conséquences de l'affaire Schnepf

L'arrestation et les aveux de Schnepf étaient incontestablement un succès pour Fazy, un atout dans sa défense contre les continuelles accusations de Paris. Encore fallait-il le jouer à bon escient. Druey, informé, n'avait pas manqué de donner son avis: il fallait éviter «que l'affaire qui est excellente pour la Suisse au point où elle en est, ne devienne mauvaise par les rigueurs qui ne seraient pas suffisamment justifiées». En effet Reinhard, le ministre de France à Berne, avait remis une note réclamant la libération de ce Français arbitrairement détenu. Du fait que la législation genevoise, comme on l'avait vu avec le cas Paschetta, n'offrait guère de moyens de poursuites, Druey recommandait, le 24 décembre déjà, l'expulsion administrative. La Confédération avait alors l'avantage:

«On a la preuve que la police française envoie des agents secrets en Suisse, qu'elle les choisit parmi des hommes qui passent pour proscrits, que c'est elle qui fait faire tous ces rapports contre Genève et la Suisse dont elle se sert comme d'une arme contre nous; Schnepf est à jamais discrédité, mis hors service, les réfugiés sont avertis de se tenir en garde contre de faux frères: c'est tout ce que nous pouvons désirer.»<sup>38</sup>

---

<sup>37</sup> Bessler (note 2), p. 251, n. 78.

<sup>38</sup> Druey (note 20), pp. 138-139.



Mais Fazy voulait encore plus: montrer, grâce aux aveux du prévenu et à la tenue d'un procès, la responsabilité des conservateurs genevois dans les attaques de la presse étrangère et de la diplomatie contre Genève. C'est dans ce sens qu'avait été mené l'interrogatoire de Schnepf qui, comme on l'a vu, avait cru bon d'apporter les réponses qu'on attendait de lui: il aurait vu des lettres de Genevois à la Préfecture de Police, des correspondances de ceux-ci «avec des journaux français ayant des relations avec les hommes de la police» et avec l'agence de Dubreuil. Mais sa déposition demeure assez vague. Elle devient invraisemblable lorsqu'il prétend avoir parcouru ces correspondances:

«J'ai souvent vu de ces lettres, j'en ai peu lu d'un bout à l'autre. Vous avez à Genève un journal conservateur, qu'on appelle le *Journal de Genève*. Les passages des lettres que j'ai lus sont à peu près dans l'esprit de ce journal que je lisais assez souvent dans un café de Paris, passage Jouffroy,<sup>39</sup> ils renchérisaient cependant sur ce journal en verveur et en virulence [...]. Oui, il y a des rapports de la réaction suisse avec la police, indirects certainement, directs peut-être. Cependant j'ai vu une lettre adressée directement à Fourcroix par un correspondant de Genève. Je ne me souviens pas de ce qu'elle contenait mais c'étaient des renseignements politiques. Je me souviens maintenant de ce qu'elle contenait, elle dénonçait certains propos tenus à Genève par un réfugié français nommé Colin qui, disait-on, avait manifesté l'intention d'assassiner le président de la République française. Tout indiquait dans la rédaction qu'elle était écrite par un Genevois.»

A la demande: le gouvernement français ne serait-il pas plus bienveillant envers la Confédération sans la réaction suisse, l'inculpé répond dans le sens suggéré:

«Oui, soit la correspondance soit les journaux produisent pour résultat la défiance et même la malveillance du gouvernement français. J'ai eu souvent des conversations avec Dubreuil qui me disait qu'il fallait soutenir les honnêtes gens, que des conservateurs genevois, d'après la correspondance, avaient peur du socialisme et demandaient qu'on défendît leurs propriétés dont le principe leur semblait menacé

---

<sup>39</sup> Polémiquant contre les radicaux et se défendant contre leur tentative de l'impliquer dans les correspondances hostiles, le *Journal de Genève* avait établi qu'il n'avait aucun abonné au Passage Jouffroy et qu'il n'y avait aucun café. Ce que les contemporains n'avaient pas vu, c'est qu'il y avait en revanche l'un des bureaux du *Corsaire*, le journal auquel collaborait Dubreuil.

par les nouvelles doctrines. A cela je répondais qu'ils ne connaissaient pas la Suisse, etc. etc.»

Jamais un informateur de la Préfecture de Police n'aurait été autorisé à parcourir d'autres rapports que les siens; même une agence comme celle de Dubreuil ne l'aurait pas accepté. D'ailleurs, si elle avait réellement compté quelques correspondants genevois, ce ne sont pas les propos vagues et parfois invraisemblables du suspect qui auraient pu le prouver. Le procureur général n'avait été nanti de l'affaire que le 19 décembre 1850 par ce mot du directeur de la police centrale, Ritzchel, alors que Schnepf avait été arrêté le 25 novembre.

«Un nommé Schnepf dans les papiers duquel un rapport contre deux magistrats suisses a été trouvé, a été arrêté par nous il y a quelque temps, l'affaire ne vous a pas été transmise parce que nous désirions prendre quelques renseignements sur cet individu, ceux qui nous sont parvenus nous ont convaincu que Schnepf jouait le rôle d'agent provocateur en Suisse, ses aveux mêmes ne laissent aucun doute sur la nature de la mission dont il était chargé.»

Le procureur général William Turretini, un conservateur, avait aussitôt transmis l'affaire au juge d'instruction Raisin, député radical, qui, son travail achevé, transmit la procédure à Turretini, le 2 janvier 1851. Schnepf était «inculpé de police politique en Suisse au service du gouvernement français». La lecture du dossier laisse quelque peu songeur: un seul procès-verbal d'interrogatoire, daté des 19 et 27 décembre 1851, alors que, depuis son incarcération le 25 novembre, Schnepf en avait subi beaucoup d'autres, par la police, par Fazy, sans parler de Beyer. Il n'y a aucune indication quant à la provenance des pièces: on ne sait lesquelles ont été expédiées par les réfugiés de Lausanne et lesquelles ont été saisies. Rien d'étonnant donc si, le 4 janvier 1851, le procureur général rendait une ordonnance de non-lieu, suite à l'information pénale contre Schnepf, qui sera expulsé administrativement le 8. Le 3 janvier déjà, Turretini avait informé Raisin de son intention, lui reprochant d'avoir outrepassé son mandat de juge d'instruction et fait œuvre de parti en posant des questions qui n'avaient aucun rapport avec la constatation d'une infraction pénale.

«Si la police a besoin de renseignements secrets sur des tendances politiques à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'elle se les procure elle-même par les moyens qu'elle croira pouvoir employer; mais que l'autorité judiciaire ne lui serve pas

d'instrument. Il serait bien étrange que, dans un pays où tout le monde est d'accord pour flétrir la police politique et l'espionnage, dans un pays essentiellement démocratique, on pût en venir à employer en ce genre, des procédés qui rappellent ceux des gouvernements les plus despotiques et les plus mauvais souvenirs de l'Inquisition.»<sup>40</sup>

Démission de Raisin, aussitôt prié par le Grand Conseil de reprendre ses fonctions; décision du gouvernement d'interrompre tous rapports concernant la sûreté de l'Etat avec le procureur général; démission de celui-ci; la crise était complète, d'autant plus que William Turrettini était une personnalité respectée. Sans entrer dans le détail des nombreuses séances du Grand Conseil et des polémiques de presse, nous voudrions relever ici quelques traits de la vision générale dans laquelle s'inscrivait la politique de James Fazy, en nous référant à quelques-unes de ses interventions parlementaires. Pour lui, il y a complot contre le gouvernement genevois et

«nous sommes désarmés en présence de conspirations incessantes tendant à calomnier Genève à l'étranger, et aboutissant à des menaces de guerre contre nous; nous avons souvent dénoncé le fait de ces correspondances à M. le procureur général, et jamais il n'a voulu poursuivre [...]. Je crois que les habitudes de la classe d'où sort M. le procureur général ont contribué à lui fausser le jugement [...]. C'est un homme d'honneur, mais il a le jugement faux et un tel magistrat est cent fois plus dangereux qu'un traître.»<sup>41</sup>

Que les nouvelles malveillantes et les attaques de la presse française soient dues aux conservateurs ne fait aucun doute pour Fazy. C'est de leurs rangs que seraient parties des lettres à Dufaure, le ministre de l'Intérieur, ainsi qu'à Montalembert et que se seraient organisées des démarches auprès du Conseil fédéral à la veille des élections chaudement disputées du 12 novembre 1849. Les conservateurs avaient repris courage à la suite du succès de leurs coreligionnaires bernois, au printemps 1850, d'où nouvelles dénonciations: Genève serait «un vrai repère de réfugiés». Déçus par leur résultat à l'élection du Grand Conseil de l'automne, ils auraient alors multiplié les correspondances.

---

<sup>40</sup> MGC, 1851, t. 1, pp. 200–201.

<sup>41</sup> *Idem*, pp. 199–203.

«Dès lors l'étranger s'est ému de nouveau, dès lors nous avons été accablés de notes, et les fables les plus extraordinaires, les complots les plus atroces, où nous sommes tous mêlés sans le savoir, se succèdent sans interruption; on se perd au milieu de toutes ces dénonciations.»

Fazy voyait dans cette conspiration conservatrice une constante historique, aussi cherchait-il «à reconnaître la main qui depuis deux-cents ans a toujours vendu Genève à l'étranger». Et il ne manquera jamais d'évoquer les événements du XVIII<sup>e</sup> siècle pour accuser l'aristocratie d'avoir toujours recours à l'intervention étrangère pour assurer le maintien de ses privilèges. Pour 1851, il lui manquait les preuves, bien que, prétendait-il, «n'avons-nous pas tous reconnu, dans certains journaux étrangers, des phrases dont les barbarismes décelaient encore la rue d'où ils étaient sortis», entendons la rue des Granges, où nombre de familles patriciennes avaient leur hôtel particulier. On regrettera que le leader radical n'ait pas fourni quelques exemples de cette sociolinguistique politique avant la lettre...

Conséquence de ces événements, Fazy fit déposer, par le Conseil d'Etat, le 11 janvier 1851, un «projet de loi pénale sur des actes qui peuvent compromettre la sûreté du canton», qu'il vaut la peine de citer:

«Art. 1 Les auteurs soit d'écrits publiés, soit de correspondances adressées à des autorités étrangères ou destinées à leur être communiquées, contenant contre la politique du canton de Genève, ses Conseils, ou les membres de ces Conseils, de fausses imputations qui pourraient exposer le canton à des réclamations ou à des plaintes soit de la Confédération soit de l'étranger, seront punis d'un emprisonnement de trois mois à un an.»<sup>42</sup>

Le reste du projet visait «tout agent d'un gouvernement étranger», et punissait plus particulièrement la provocation. Les peines étaient aggravées dans le cas où l'étranger aurait donné suite aux imputations. La dangereuse et menaçante imprécision de ces dispositions suscita les critiques de tous bords, tant à Genève que dans le reste de la Suisse. On n'hésitait pas à opposer le Fazy signataire de la protestation des journalistes parisiens contre les Ordonnances de 1830 à l'homme de pouvoir, cherchant à museler la presse. Au Grand-Conseil, presque entièrement radical, lors du tour de préconsultation, les 20 et

---

<sup>42</sup> AEG, RC 1851 (I), pp. 72–74, 11 janvier.

22 janvier 1851, il n'y eut que des critiques, si bien que Fazy proposa, à l'improviste, que le Conseil d'Etat retirât son projet. C'est ce qui fut fait, à la suite d'une longue et violente discussion. Ainsi l'affaire Schnepf s'achevait par un double échec, laissant le gouvernement légalement désarmé tant à l'égard de ceux qui l'attaquaient par le biais de la presse étrangère qu'à celui des agents secrets. Ajoutons qu'au niveau fédéral, c'était également un échec pour Druey dont le projet de réponse très énergique à la France avait été repoussé par la majorité du Conseil fédéral.<sup>43</sup>

## XII. La seconde vague. Un destin individuel

L'autre grand tournant, dans la question des réfugiés à Genève, c'est le coup d'Etat du 2 décembre 1851. D'abord parce qu'il va faire affluer les fugitifs et les proscrits; ensuite parce qu'il tend momentanément les relations entre la France et la Suisse; enfin, parce qu'à plus long terme, en un an, il entraînera ce que *La Tribune du Peuple* appellera la «miraculeuse conversion de M. James Fazy à la cause de la réaction et du bonapartisme».<sup>44</sup> C'est ce que nous aimerions montrer en nous attachant au cas particulier d'un réfugié qui, un peu par la force des choses va se trouver directement impliqué dans les luttes politiques genevoises: Chrétien Frédéric Meyer, journaliste républicain à Strasbourg et à Colmar, passé en Suisse à la suite du 2 Décembre 1851. Nous pouvons le faire car nous disposons à son sujet d'une documentation relativement abondante.<sup>45</sup> Relevons rapidement qu'il fait la connaissance à Berne de Druey, du conseiller d'Etat Schneider et d'autres personnalités. Après quelques essais infructueux pour se créer une situation en Suisse allemande, il accepte la proposition de son ami Jules Erckmann (un frère de l'écrivain collaborateur de Chatrian) qui, ayant fondé, avec Bréguet, une compagnie pour l'installation de la chronométrie électrique, le charge d'en assurer la représentation à Genève. De Paris, le 10 juin 1852, Erckmann demanda à Druey d'autoriser Meyer à séjourner dans la cité horlogère. «Ré-

---

<sup>43</sup> Druey (note 20), pp. 141-142.

<sup>44</sup> *La Tribune du Peuple*, Berne, 16 mars 1853.

<sup>45</sup> AF, E 21/50 et 143. L'essentiel de la documentation relative à Meyer est répartie, très arbitrairement, dans ces deux cartons. Une quinzaine de ses lettres figurent dans les papiers Auguste Nefftzer, ANP, 113 AP I.

ponse à Meyer, verbale: non», lit-on, de l'écriture de Druey, sur la lettre.<sup>46</sup> Pourtant le conseiller fédéral semble s'être laissé fléchir, à en croire un mémoire de Meyer de 1855:

«M. Druey m'honorait de son amitié, et, à ce titre, je crus devoir ne pas lui cacher mon voyage à Genève. Il y consentit, je dois le dire, non sans quelques difficultés. Mais il savait que ma résolution était prise de ne m'occuper que de travail.»<sup>47</sup>

Parler d'une amitié avec Druey est peut-être exagéré, mais les rapports personnels entre les deux hommes étaient réels et Meyer avait déjà témoigné d'une certaine confiance à l'égard du conseiller fédéral vaudois. A Genève, où il arrive en juin 1852, c'est Hugues Darier, radical mais assez indépendant à l'égard de Fazy, ami de Bréguet l'un des directeurs de la compagnie, qui le met en rapport avec l'administration municipale de Genève, alors en rébellion contre le gouvernement du canton. Il a affaire plus particulièrement avec Vettiner et Marchinville, anciens radicaux passés dans l'opposition à Fazy. Ainsi, sans même s'en rendre compte, Meyer est inséré dans un tissu de relations qui, dans l'antagonisme croissant des deux partis, le place dans le camp opposé au gouvernement radical. Finalement la municipalité renonça à la «chronométrie électrique» et Meyer, qui avait fait connaissance, dans l'émigration française, d'un jeune chimiste, réfugié, Petitjean, – il prétendra l'avoir «détourné des luttes politiques» –, fonda avec celui-ci un atelier d'électro-metallurgie. Petitjean, spécialisé dans la galvanoplastie, avait, paraît-il, trouvé un procédé pour étamer le fer et le verre. Malheureusement le gouvernement radical l'arrêta, en 1853, et le Conseil fédéral l'expulsa vers l'Angleterre. Les investissements de Meyer dans l'atelier et dans les expériences pour la mise au point de la nouvelle méthode furent momentanément perdus. Ruiné, malade, il devint plus tard directeur d'une imprimerie, probablement celle d'où sortait *Le Messager*.

Cette petite feuille d'annonces et de publicité n'avait apparemment aucun caractère politique. Puisant dans les autres journaux pour ses nouvelles générales, elle se permettait parfois un commentaire trahissant son hostilité au bonapartisme et aux autres régimes réactionnaires. L'un de ses propriétaires

---

<sup>46</sup> AF, E 21/50, Paris, 10 juin 1852.

<sup>47</sup> *Idem*, mémoire intitulé «Antécédents politiques», 23 novembre 1855.

n'était autre que Johann Philipp Becker qui avait couplé cette feuille avec son agence de publicité commerciale. Aux élections du Conseil d'Etat de 1853, *Le Messenger* avait discrètement soutenu l'opposition antifazyste et contribué à sa victoire. Là encore, apparemment sans l'avoir cherché, Meyer se retrouvait dans la coalition des «indépendants». Ses autres activités vont encore plus l'y ancrer, comme le montrent ses lettres à son ami, le journaliste Auguste Nefftzer, natif comme lui de Colmar, rédacteur de *La Presse* et futur fondateur du *Temps*. Le 19 février 1854, il lui fait part de son état d'esprit:

«Et d'abord permettez-moi de vous dire que je suis au nombre de ceux des exilés qui tiennent à se distinguer de leurs aînés de Coblenz en s'appliquant à beaucoup oublier et à beaucoup apprendre. Ainsi nous avons oublié toutes les vieilles dissidences qui ne reposaient point sur des principes. D'un autre côté, nous avons appris que le temps des grandes phrases ainsi que celui des théories plus ou moins fantastiques était passé.»<sup>48</sup>

### XIII. Un projet de Banque d'échange

Aussi Meyer se lançait-il dans une réalisation pratique, comme il l'explique à son ami:

«Frappé des résultats obtenus par la Banque d'Echange de Marseille, et en présence des effets désastreux de la crise alimentaire et politique, j'ai formulé un projet de «Banque de Crédit et d'Echange» pour Genève. J'ai lu ce travail, dimanche dernier, à une réunion composée de 50 à 60 négociants genevois, qui ont immédiatement souscrit pour couvrir ses frais de publication.»

Meyer envoyait, avec sa lettre, les épreuves de la brochure que, ne tenant pas à manifester publiquement sa présence à Genève (où il se faisait d'ailleurs écrire sous un faux nom) il avait signée: «Des producteurs et des négociants genevois.»<sup>49</sup> Elle était tirée à 4'000 exemplaires et son auteur aurait souhaité que Nefftzer lui trouvât un éditeur à Paris, comme on le lui avait conseillé:

---

<sup>48</sup> ANP, *Idem*, 19 février 1854.

<sup>49</sup> *Crédit et échange. Remède contre la crise*. Projet de banque de crédit et d'échange à Genève, Genève, Imprimerie Ch.-L. Sabot, rue de Rive 10, 1854, 52 p.

«et on est assez compétent en cette matière à Genève». Il en espérait une petite rétribution: «cela me viendrait bien à propos, je vous assure, et à d'autres aussi».

«N'y cherchez pas d'idées nouvelles, prévient-il; mais il y a peut-être une bonne application pratique de principes vrais, reconnus, consacrés ailleurs par l'expérience. C'est écrit de façon à être compris dans les ateliers, et il n'y a absolument rien qui puisse déplaire à la censure. D'ailleurs je consens d'avance à toutes les coupures qu'on pourrait exiger.»

Espérant que *La Presse* en parlerait, il ajoutait: «Je désirerais quelques mots à l'adresse du nouveau gouvernement de Genève en faveur de la prompte réalisation du projet». Parue le 27 février 1854, la brochure, selon son auteur, reçut un accueil favorable des journaux démocratiques de la Suisse et du Piémont. Des démarches auprès du consul de France à Genève avaient été faites pour obtenir de Paris l'autorisation d'entrée pour l'imprimé, car les souscripteurs se préoccupaient beaucoup, paraît-il, de l'avis des autorités françaises. L'affaire semble avoir ensuite traîné jusqu'à l'année suivante, où Meyer réussit à consolider sa situation, ainsi qu'il l'écrit, le 13 mai 1855:

«Je suis enfin arrivé à une position qui me permet de vivre. On vient de me confier la rédaction du *Messenger*, journal des intérêts industriels et commerciaux, qui s'occupe aussi de politique générale, mais avec une grande modération et non comme œuvre de propagande. Toutefois vous savez que la presse est très libre ici et nous trouverions une grande chance de succès dans la publication de correspondances contenant des nouvelles que les journaux français ne peuvent pas donner. C'est par ce moyen que le *Journal de Genève*, organe de notre aristocratie, est arrivé à 2'000 abonnés, ce qui est énorme à Genève. A partir du 20 de ce mois, nous prendrons à peu près le même format que ce journal,<sup>50</sup> et je publierai chaque jour une correspondance de Paris que je ferai avec Havas et les autres nouvelles. Mais il me faudrait, une ou deux fois par semaine, quelques-unes de ces nouvelles que vous connaissez mieux que personne, mais que vous ne pouvez pas donner. Ce seraient, par exemple, les motifs réels de la retraite de M. Drouyn de Lhuis, la querelle des académies, en un mot les nouvelles des coulisses, qui tomberaient de votre plume sous quelque forme que ce fût. Il conviendrait sans doute d'adresser ces correspondances à un tiers que nous vous indiquerions si vous consentiez à les

---

<sup>50</sup> Le changement de format se fera le 29 mai 1855.



faire. Nous avons la presque certitude de pouvoir, au bout de deux mois, rétribuer convenablement ce service; et ce sera pour nous une piètre obligation, dès que l'entreprise ne présentera plus de risques trop graves. D'ici là je réclame au nom de notre vieille amitié que vous m'obligiez personnellement en prêtant votre concours à une œuvre qui doit assurer mon existence.»

Dans la suite de la lettre, malheureusement mutilée par un philatéliste, Meyer assure vouloir se fixer définitivement à Genève et entreprendre des démarches, grâce au soutien du baron et sénateur de Heeckeren,<sup>51</sup> pour obtenir de l'autorité française un passeport lui permettant de régulariser sa situation en Suisse.

Revenons au projet de Banque de crédit et d'échange. Différent de la Banque du Peuple de Proudhon, en 1848, à laquelle Meyer reprochait d'avoir voulu chasser l'or et l'argent et de n'avoir admis à l'échange que les adhérents, il s'inspirait des banques d'échange existant dans plusieurs villes françaises, et plus particulièrement de celle de Marseille. Il s'agissait de mettre en circulation le capital dormant par l'émission de bons d'échange en petites coupures, garantis et honorés par la production de ceux qui en bénéficiaient. La banque facilitait l'échange de ces bons et en émettait d'autres, garantis par les produits déposés en un magasin général. Un système d'assurance contre les risques du crédit complétait l'appareil, qui fonctionnait grâce à une commission qu'il prélevait sur ses différentes opérations. A la fin du mois de mars 1855, une deuxième brochure, anonyme, relançait l'idée, ainsi résumée: «Une maison de commission recevant en consignation des marchandises neuves, laquelle fait, sur les produits déposés et en attendant leur placement, une avance limitée suivant les éventualités d'une baisse possible.»<sup>52</sup> Un projet de statut pour une société anonyme intitulée: Société de la Banque genevoise de Crédit et d'Echange, élaboré par Meyer en 1854, «avec le concours de quelques commerçants et industriels genevois qui avaient bien voulu lui

---

<sup>51</sup> D'une famille de maîtres de forges alsaciens, Georges Charles d'Anthès, né, comme Meyer, à Colmar, en 1812, arrivé en Russie dans son jeune âge, y avait été adopté par le chargé d'affaires de Hollande, le baron de Heeckeren, dont il prendra plus tard le nom. Capitaine de la garde impériale, il tua Pouchkine dans un duel et quitta la Russie (1837). «Républicain du lendemain», il se fit élire député aux élections de 1848 et de 1849. Devenu un familier de Bonaparte, ce dernier l'enverra en mission auprès de Nicolas I, en 1852, et le nommera sénateur inamovible.

<sup>52</sup> *Banque de crédit et d'échange*, Genève, Imprimerie C.-L. Sabot, 1855, 24 p.

prêter le concours de leurs lumières», fut soumis à une réunion publique, convoquée par annonces dans la presse, le 4 avril 1855. Elle nomma une commission qui décida la publication des statuts, où, pour la première fois le nom de Meyer apparaît publiquement. Hugues Darier devait recevoir les remarques et adhésions; si l'intérêt manifesté était suffisant, on passerait à la réalisation, ce qui ne semble pas avoir été le cas. Intéressante est la composition de la commission: H. Darier, William Turrettini, Frédéric Bergeon, Duchosal, William Rey, Vautier, François Morhardt. Des radicaux, dont un fidèle de Fazy: Duchosal; des conservateurs connus, comme Turrettini; des «indépendants»; une représentation assez équilibrée des divers partis, en somme. C'était un peu la préfiguration de la politique de «fusion» que Meyer préconisera par la suite. Mais c'est peut-être aussi là qu'il faudrait rechercher l'origine de l'échec, car le danger était que l'antagonisme des forces en présence conduise à la paralysie, d'autant plus que le projet tombait à un mauvais moment. La Caisse d'Escompte, l'une des créations du régime radical, destinée à faciliter les opérations commerciales de la Fabrique d'horlogerie et de bijouterie ainsi que celles des autres industries genevoises, délaissées, selon Fazy, par les financiers conservateurs, connaissait de sérieuses difficultés. Or l'institution proposée par Meyer, même si elle était différente, ne pouvait qu'accroître ces difficultés. De là à y voir une manœuvre conservatrice, il n'y avait qu'un pas que certains n'hésitèrent probablement guère à franchir. Encore une fois, le journaliste alsacien se trouvait impliqué dans la lutte des partis.

#### **XIV. A nouveau journaliste, dans l'arène politique**

La rédaction du *Messenger* allait plonger complètement Meyer dans l'arène politique. L'élection du Conseil d'Etat avait lieu en novembre 1855. En prévision de celle-ci qui, on le sait, devait ramener au pouvoir James Fazy et ses partisans, Meyer avait préconisé la politique dite de «fusion», telle qu'elle s'était réalisée à Berne. Plus tard, le 6 février 1856, alors que le nouveau Conseil d'Etat radical voulait l'expulser, il opposera cette politique à l'alliance qu'il redoutait de voir se former entre catholiques et conservateurs: une telle coalition, écrira-t-il,

«plus logique toutefois que les précédentes, serait la mort certaine de la démocratie à Genève, surtout si les démocrates et radicaux ne réussissent pas à s'entendre sur

un autre terrain que celui des anciennes dénominations de partis, que les hommes d'Etat par profession ont un juste intérêt à maintenir, ce qui est l'unique soin de la Revue, prêchant la haine et préférant l'injure contre tous ceux qui n'adorent pas ses idoles. Sur le terrain des intérêts économiques au contraire, la démocratie se recruterait de tous les conservateurs libéraux et de tous les catholiques non fanatisés. C'est pour avoir prévu ce qui arrive maintenant et proposé cette solution conciliatrice que je suis expulsé! D'anciens amis radicaux ont compris cette iniquité et sont d'office allés demander que je reste ici; mais Fazy, Tourte et Duchosal ne sont pas gens à négliger une vengeance: ils ont refusé en me calomniant.»<sup>53</sup>

Mais les radicaux avaient d'autres raisons d'en vouloir à Meyer. Selon une note anonyme, établie probablement sur la base de renseignements oraux transmis à Berne par ses adversaires:

«Meyer et un autre réfugié, le sieur Hanauer, exerçaient une influence ridicule sur l'ancien Conseil d'Etat [le gouvernement «réparateur»]. Ce sont eux qui ont formé le noyau de socialistes qui se rendirent à l'hôtel de ville pour prier les membres de ce Conseil de se présenter de nouveau aux élections.»<sup>54</sup>

Dans *Le Messenger*, Meyer avait fait campagne contre les ultramontains, se faisant l'écho d'un bruit selon lequel la Société pour la propagande de la foi aurait envoyé de l'argent à Genève pour les élections:

«Ce bruit [...] reçoit aujourd'hui une éclatante confirmation dans la réapparition inattendue d'un journal que nous avons fait connaître dans le temps comme un organe de la police française et de la Compagnie de Jésus.»<sup>55</sup>

En effet, *L'Unité*, la feuille catholique, venait de reparaitre après une interruption de plus de trois mois et soutenait à nouveau la liste des candidats radicaux. Le 6 novembre 1855, Meyer usait d'une argumentation plus détaillée:

---

<sup>53</sup> ANP, *Idem*.

<sup>54</sup> AF, E 21/50, 22 décembre 1855.

<sup>55</sup> Le consul Zanole se vantera d'avoir contribué au succès électoral de Fazy grâce au journal catholique *L'Unité*, «rédigé d'une manière occulte sous mes inspirations» (Vuilleumier, «La Suisse...» (note 2), p. 40).

«L'aristocratie genevoise a déposé ses prétentions au privilège, son esprit de caste, ses rancunes politiques en acceptant les conséquences d'une révolution faite contre elle. C'est que ces hommes, malgré le préjudice porté à leurs intérêts, malgré les blessures qu'a reçues leur orgueil, conservent encore un sentiment commun à tous leurs concitoyens, celui de la nationalité; c'est que la liberté, pour eux aussi, est une garantie; c'est qu'enfin il est des circonstances où la sagesse commande d'accepter les œuvres du progrès.

Quelle différence dans le catholicisme! nous disons le catholicisme orthodoxe, ultramontain. Là il existe des règles, une discipline, des dogmes qui sont communs à tous les fidèles, à tous les pays catholiques, qui obligent d'agir et de penser ainsi et non autrement, qui établissent une hiérarchie puissante, serrée, invulnérable, à la tête de laquelle est l'homme demi-dieu, qui pense pour tous et commande à tous. Ces règles, ces dogmes, cette hiérarchie [...] sont la négation de la patrie, de la liberté, du progrès. Science, liberté de conscience, liberté d'examen, à tous ces droits dont l'exercice forme le citoyen, le catholicisme oppose la foi, la foi aveugle et passive; il faut que ses fidèles soient des esclaves, éternellement résignés à toutes les humiliations, à toutes les tyrannies, sinon il cesse d'être. De telle sorte qu'il ne se peut pas qu'on soit à la fois catholique et patriote, catholique et républicain, catholique et ami de la liberté, catholique et partisan de l'égalité, catholique et homme de science [...].

Or c'est avec ce parti que le radicalisme à Genève a, nous ne disons pas conclu un pacte, une alliance, mais établi des rapports, des relations politiques qui l'obligent envers lui à des ménagements, à des complaisances toujours préjudiciables aux véritables intérêts de la démocratie; qui l'incitent, par exemple, à se montrer intolérant envers le protestantisme, lequel, pour avoir dévié de son but libéral et scientifique, n'en est pas moins, aux yeux de tout homme de progrès, une grande conquête faite dans l'intérêt de la civilisation.»

Une coalition des démocrates avec l'aristocratie aurait eu, comme plus grand danger, de ramener le régime d'avant 1846, de loin préférable à celui de n'importe quel pays catholique; mais celle des radicaux et des ultramontains était bien plus redoutable:

«Un beau matin les Genevois seront tout étonnés de voir leurs rues encombrées par des troupes étrangères et d'apprendre que leur république s'appelle le département du Léman.»

Ce thème de l'annexion de Genève à la France, rarement explicité, est sous-jacent dans toute la polémique antiradicale depuis le rétablissement de l'Empire. Ouvertement exprimé sous la plume de Meyer, il ne pouvait que susciter la fureur des radicaux. Le 8 novembre 1855, la *Revue de Genève* dénonçait les «articles furibonds» du *Messenger*, et plus particulièrement celui que nous avons largement cité, d'autant plus que le numéro qui le contenait aurait été tiré et distribué gratuitement aux frais d'un membre du comité électoral démocratique. Par son recours aux haines religieuses, il était «l'œuvre plus qu'imprudente, plus que coupable d'un étranger qui paie ainsi en brandons de discorde civile l'hospitalité dont il a joui jusqu'à ce jour chez nous.»

«On écrit en France que si le radicalisme triomphe, Genève deviendra le foyer des menées révolutionnaires dirigées contre ce pays, et l'on fait en même temps écrire à Genève par un réfugié français que, si le radicalisme triomphe, Genève tombera dans les mains de la France. Honte encore une fois à ceux qui vendent leur plume et leur conscience.»

Ajoutons à ces diatribes la lettre d'un citoyen qui prie les étrangers ignorants de nos mœurs, de nos affaires, de se mêler de ce qui les regarde»:

«M. le rédacteur du *Messenger* est, dit-on, réfugié français. Je demanderai pourquoi M. Castoldi chef du Département de Justice et Police dans le gouvernement «réparateur» ne lui octroie pas, comme à quelques-uns des réfugiés français, quelques heures de violon ou l'expulsion du canton. Je m'explique en même temps comment la république française a été enfoncée, puisque parmi ses défenseurs se trouvaient des gens intelligents de la force du susdit rédacteur.»

On a là une véritable panoplie des arguments employés par les radicaux pour déprécier les réfugiés qui les attaquaient: le thème de l'étranger qui se mêle de ce qui ne le regarde point et celui de son ingratitude envers le pays qui le reçoit; celui de sa connivence (consciente ou non) avec le gouvernement impérial; enfin l'accusation récurrente d'être responsables, par maladresse et impéritie, de l'échec de la deuxième République.

Publiquement mis en cause, même si ce n'était pas nommément, Meyer choisit la retraite. Sa feuille annonçait, le 19 novembre 1855, une semaine après la victoire de Fazy: «Par des considérations toutes personnelles, la rédaction du *Messenger* croit devoir se retirer». Selon ses dires, il avait toujours consi-

déré son activité journalistique comme passagère et attendait le moment favorable pour reprendre ses tentatives industrielles. Mais désormais, une année et demie durant, il va devoir lutter pied à pied pour empêcher son internement, réclamé par l'ambassadeur, Salignac-Fénelon, au Conseil fédéral, qui trouvera désormais un Conseil d'Etat moins bien disposé à l'égard de Meyer. Celui-ci comptera toutefois un allié en la personne de Zanoletti, le consul de France à Genève, et dans celle de son successeur à partir d'avril 1856: Denoix.

## XV. Les efforts pour éviter l'internement

Il n'est pas question de suivre au jour le jour ce combat, documenté par de nombreuses pièces. Essayons toutefois d'en dégager les caractéristiques essentielles. Jusqu'en 1855-1856, Meyer, on l'a vu, avait pris certaines précautions. Il avait ainsi réussi à échapper à la surveillance de la France. Le 12 septembre 1854, Salignac-Fénelon avait bien, dans une de ses dépêches, signalé qu'à Genève, un émissaire des socialistes, Meyer, avait reçu de Paris un télégramme: «le moment n'est pas encore arrivé, attendez», information qu'il tenait d'un ecclésiastique, confident de Madame Meyer.<sup>56</sup> Mais il ne semble pas avoir identifié le personnage, dont par la suite il ne se préoccupe plus. Le télégramme lui-même, plus qu'à des préparatifs subversifs, se rapportait probablement aux démarches que Meyer avait fait entreprendre à Paris pour obtenir un passeport à l'extérieur qui lui aurait permis de régulariser sa situation en Suisse et de voyager. Un an plus tard, les choses commencent à se gâter. C'est *Le Messenger*, «feuille très obscure qui ne fait de politique qu'occasionnellement», dont le langage hostile au second Empire retient l'attention du diplomate; il en parle à Furrer qui

«m'a promis d'écrire au chef du gouvernement de Genève et de le prier de mettre un frein à cette licence. Votre Excellence sait que la presse suisse n'est soumise à aucune entrave administrative. On ne peut agir efficacement à son égard qu'au moyen de procès en diffamation et en calomnie. Quelquefois cependant les pou-

---

<sup>56</sup> AMAE, Corr. pol., Suisse 577, 12 septembre 1854, no 203.

voirs exécutifs trouvent moyen, par des relations indirectes et par leur influence générale, de modérer les feuilles qui leur semblent trop ardentes.»<sup>57</sup>

Le 12 octobre 1855, une dépêche de Salignac-Fénelon signale les agissements d'un certain Mayer, de Zurich, qui se serait rendu à Lugano pour y rencontrer Mazzini. Sans hésiter, il l'amalgame à son presque homonyme de Genève:

«Mayer m'est signalé comme demeurant secrètement à Genève avec la tolérance des autorités [...]. Il est regardé comme un démagogue des plus dangereux et des plus dissimulés. Il est l'interprète du comité de Londres auprès des réfugiés du cercle de Genève et jusqu'en Italie. Il a, dit-on, des relations secrètes et fréquentes avec les coryphées du gouvernement de Genève.»<sup>58</sup>

Dès lors Meyer est un pion dans la bataille que mène la diplomatie française contre la Suisse et qui vise à faire constater et à accumuler un maximum de griefs destinés à justifier d'éventuelles mesures de rétorsion. Informé que Castoldi, le chef du département de Justice et Police du gouvernement «réparateur», s'est résigné à faire expulser quelques réfugiés sans importance, mais pas Meyer, le diplomate français écrit, le 31 octobre 1855:

«Je ne me laisserai pas ainsi donner le change. Je viens de faire savoir à Monsieur le Président Furrer que le nommé Mayer dit Cognac, ancien journaliste alsacien, [...] se trouve à Genève. Je lui signale sa présence et l'invite à le faire interner sans délai. Mais comme je connais les susceptibilités officielles du Conseil fédéral, je lui adresse ma demande confidentiellement, ce qui lui permet de parler comme de lui-même et sans paraître poussé par une influence diplomatique.»<sup>59</sup>

Selon sa tactique habituelle, le diplomate se bornait à une communication verbale, appuyée au besoin par un memorandum écrit, et renonçait à passer une véritable note. Vers le 7 ou le 8 novembre, Meyer, pour la première fois depuis son arrivée à Genève, fut mandé au département de Justice et Police. Il n'eut aucune peine à réfuter ce qu'il nomma la «dénonciation» contre lui, à

---

<sup>57</sup> *Idem*, Suisse 579, 29 septembre 1855, no 321.

<sup>58</sup> *Idem*, 12 octobre 1855, no 324.

<sup>59</sup> *Idem*, 31 octobre 1855, no 332.

laquelle Castoldi lui-même, au dire de Meyer, n'accorda pas la moindre créance. Jamais il n'avait mis les pieds au Tessin et, depuis qu'il était à Genève, il ne s'était rendu qu'à Lausanne. D'ailleurs, le magistrat, comme Meyer lui-même, ne considérait pas celui-ci comme un réfugié mais comme un industriel, «absolument étranger à la politique active».<sup>60</sup> Les élections genevoises du 12 novembre et le remplacement du gouvernement «réparateur» par les radicaux feront traîner la réponse de Genève, que Furrer dut à nouveau réclamer, «avec l'espérance que M. James Fazy mettrait plus de fermeté que ses prédécesseurs à faire valoir le principe d'une stricte neutralité», comme l'écrit le représentant de la France.<sup>61</sup> Convoqué par Tourte, le nouveau conseiller d'Etat chargé de la question des réfugiés, vers le 6 ou 7 décembre, Meyer s'entendit communiquer l'ordre d'internement du 30 novembre. Le magistrat radical aurait ajouté: «Allez à Berne, et dites au Conseil fédéral que vous avez eu l'imprudence d'écrire dans une feuille d'annonces sur les affaires électorales de Genève.»<sup>62</sup> Sur cette intervention dans la politique locale, Meyer déclarera n'avoir «ni justification ni rétractation à présenter: je la maintiens dans toutes ses pensées et dans tous ses termes». Le 3 janvier 1856 encore, il expliquera qu'il ne devait pas être considéré comme un réfugié mais

«comme un étranger résidant en Suisse et ayant exercé un droit légal par son intervention dans une polémique électorale. Et ce droit, j'ose le dire, je l'ai exercé non seulement au point de vue du véritable intérêt public et national, mais encore en restant dans la limite d'une convenance et d'une modération que n'ont pas observée mes antagonistes.»<sup>63</sup>

Il vaut la peine de souligner ici, tant les idées ont changé depuis, que cette intervention ne lui sera jamais officiellement reprochée. Parti aussitôt après pour la capitale fédérale, il y apprit que les motifs de son internement ne reposaient plus sur les accusations communiquées par Castoldi, mais que Salignac-Fénelon se plaignait maintenant des articles politiques publiés par

---

<sup>60</sup> AF, E 21/50, 10 et 20 décembre 1855.

<sup>61</sup> AMAE, *idem*, 21 novembre 1855.

<sup>62</sup> ANP, *idem*, 12 juin 1856.

<sup>63</sup> AF, *idem*, 3 janvier 1856.



*Le Messenger*. L'ancien rédacteur semble avoir plaidé sa cause avec habileté: sa feuille, écrit-il, plein d'ironie, ne publiait guère que «des résumés de nouvelles extraites de la correspondance Havas et d'autres journaux», c'était «un simple nouvelliste, écho fidèle des grands journaux, de M. Havas et du télégraphe». Quant à lui, il n'avait rédigé que des articles d'économie politique et d'intérêt local, sans compter quelques attaques contre les jésuites, ce que les vainqueurs du Sonderbund, bien sûr, ne pouvaient lui reprocher. Les raisons de la persécution qu'il subissait:

«Les liaisons d'amitié entre M. de Salignac-Fénelon et M. Tourte ne sont un mystère pour personne. M. Tourte a le cœur français à l'ambassade de France, le cœur fédéral dans le *Bund*, le cœur catholique dans l'*Unité*, dont les rédacteurs trouvaient bon de se débarrasser d'un polémiste embarrassant. M. l'ambassadeur croit au cœur français et a jugé son ami digne du service dont je suis la victime. On a essayé d'abord, et sans trop réfléchir, de dénoncer le vagabond démagogue et révolutionnaire; le moyen n'ayant pas réussi, on a accusé l'ennemi des jésuites d'être l'auteur d'articles politiques furibonds.»<sup>64</sup>

L'internement ou l'expulsion lui ferait perdre le fruit de ses efforts dans son entreprise d'étamage des glaces, lui ravirait «une seconde patrie» où six mois de séjour de plus lui auraient permis de prétendre à la naturalisation, sans parler des relations nouées depuis quatre ans. Meyer accompagna sa demande de plusieurs pièces dont une lettre récente du baron de Heeckeren lui indiquant la marche à suivre pour obtenir, grâce à l'intervention du sénateur, un passeport à l'extérieur; une pétition de citoyens genevois; une lettre de Hugues Darier, «l'ami de M. Fazy et le chef de l'une des familles radicales de Genève», et, postérieurement, une collection des six derniers mois du *Messenger*. Son plaidoyer ne demeura pas sans effet; le conseiller fédéral Knüsel reconnut que:

«Ayant parcouru les numéros du journal dont il est question, le Département n'a pas trouvé que les articles concernant la France revêtissent réellement un caractère d'hostilité ou de dénigrement envers les actes du pouvoir, on voit seulement que le bulletin politique, en traitant de la question d'Orient, blâme ci et là la politique suivie par les puissances alliées, mais presque tous ces articles sont empruntés à

---

<sup>64</sup> *Idem*, Berne, 20 décembre 1855, au Conseil fédéral.

d'autres journaux et ne sont par le fait qu'une reproduction sommaire de faits et circonstances enregistrées et publiées ailleurs.»<sup>65</sup>

Mais Knüsel estimait que le Conseil fédéral n'avait pas à prendre en compte l'attitude de la feuille ou le fait que Meyer ait eu ou non une activité politique; seule comptait sa présence à Genève alors qu'il n'aurait pas dû s'y trouver, en tant que réfugié français. Le jour même où le conseiller fédéral signait son rapport, il recevait, par le canal de l'ambassadeur de France, des «Renseignements confidentiels sur M. Meyer». Ces notes, dont nous avons déjà cité un passage, nous les attribuerions volontiers à Gonzalve Petitpierre, homme politique et journaliste neuchâtelois, mais aussi agent stipendié de l'ambassade de France. Elles réfutent systématiquement l'argumentation du journaliste alsacien, comme si leur auteur avait eu sous les yeux le dossier du réfugié:

«La démarche de M. Meyer, pour qui le connaît à fond, n'a rien d'étonnant. Il proteste de son innocence quand il est de notoriété publique qu'il dirige la politique générale du *Messenger*. Ce journal ne contient-il pas une foule d'articles contre la France? Le sieur Becker et le sieur Mallifaux, rédacteurs officiels du *Messenger*, ne sont pas capables d'écrire en français; c'est Meyer qui est l'âme de leur entreprise. Il écrit de même dans *La Démocratie*. On le sait de personnes mêmes qui ont des rapports journaliers avec celle-ci. M. Meyer est en pension à la Brasserie strasbourgeoise. Il a dirigé en secret toutes les réunions qui y ont eu lieu. Meyer traduit pour l'Alsace les pamphlets incendiaires qui paraissent à Lausanne en français [...]. Meyer est en correspondance, pour intrigues politiques, avec des socialistes de Mulhouse, de Colmar et de Strasbourg. Dès qu'il s'est vu citer à la police, il a fait transporter aux Acacias, pour donner le change, une caisse remplie de papiers révolutionnaires importants. Mais la même nuit, cette caisse a été transférée des Acacias dans un lieu inconnu. Contenait-elle par hasard des traités d'économie politique et d'engrais chimiques?

Du reste, Meyer, à ce qu'on assure, était payé par le Conseil d'Etat. Il a beau dire qu'il ne s'occupait pas de politique. Il se trouve sous ce pli quelques numéros du *Messenger* qui prouvent le contraire. Ces articles ne sont pas les plus hostiles; d'autres numéros que je n'ai pas sous la main renfermaient des attaques très violentes contre la personne de l'Empereur. Tout le monde a remarqué l'attitude du

---

<sup>65</sup> AF, E 21/143, 22 décembre 1855.

*Messenger*. Il n'y avait qu'une voix pour le déclarer le plus détestable des journaux révolutionnaires. Meyer forme une opposition des plus violentes contre le gouvernement de M. Fazy. C'est précisément à cause de cela que celui-ci, par un sentiment de générosité, ne sévit que mollement contre lui. Mais si la mesure d'internement vient de Berne, elle sera bien reçue.»<sup>66</sup>

Le document montre Fazy sous un jour particulièrement favorable qui éveillerait peut-être la défiance, mais dans sa lettre de recommandation en faveur de Meyer, Hugues Darier affirmait: «Je vous dirai aussi que M. Fazy James ne voit aucun inconvénient à son séjour ici, il me l'a affirmé aujourd'hui.» Le chef radical se gardait d'endosser la responsabilité d'une expulsion, mais n'avait probablement pas d'objection à ce que Berne la prenne.

Le Conseil fédéral accordera un délai jusqu'au 1er mars 1856 et, avant son échéance, refusera le prolongement demandé par Meyer. Mais celui-ci avait fait faire des démarches auprès de Fazy et de Tourte, lequel répondit que Berne autorisait son séjour jusqu'au 1er mai «et qu'après, pourvu que je ne fisse pas parler de moi, on fermerait les yeux sur ma présence ici... Je suis toléré, à condition d'être sage, de ne pas me mêler des jolies affaires de nos hommes d'Etat». Cependant Meyer demeurait l'adversaire de la politique radicale, comme en témoigne la suite de cette lettre à son ami Nefftzer:

«Nous espérons que vous parleriez un peu de notre pétaudière politico-ultramontaine, autrement qu'à titre de nouvelle. Mais je réfléchis que tout cela est assez insignifiant pour vos lecteurs. Il y a toutefois dans la rumeur populaire une question digne d'intérêt, une assertion qui mériterait votre examen si elle était fondée. Fazy a-t-il vendu Genève? Il reçoit de l'argent de Paris, il a tiré sur M. Mirès:<sup>67</sup> à quel titre? D'un autre côté, si cet homme d'Etat est capable de vendre sa patrie, qui peut avoir voulu l'acheter? Et pour quoi faire? Je ne crois pas à la vente, mais la rumeur en est là.»<sup>68</sup>

---

<sup>66</sup> E 21/50, 22 décembre 1855.

<sup>67</sup> Jules Mirès était le grand concurrent du Crédit mobilier des frères Pereire; c'était plutôt eux que l'on s'attendait à voir financer Fazy.

<sup>68</sup> ANP, *idem*, 7 mars 1856.

Les affaires politico-financières de James Fazy sont assez difficiles à débrouiller. Ce que nous savons, c'est qu'à la suite d'un voyage à Paris, à la veille des élections, au cours duquel il avait eu deux entrevues avec Napoléon III, le bruit courut qu'il avait obtenu de l'argent frais pour la Caisse d'escompte en difficulté. Une caricature le représente même en cygne, nageant majestueusement dans la rade de Genève en remorquant un galion chargé du précieux trésor, sauveur de l'industrie genevoise. Inutile de dire que cette nouvelle, diffusée par ses partisans à la veille du scrutin, avait consolidé sa popularité chez les horlogers et autres artisans dont l'activité dépendait pour une large part du bon fonctionnement de la Caisse d'escompte. Les élections passées, Fazy fit renflouer la Caisse d'escompte par la Caisse d'amortissements. Comme l'écrira le consul de France:

«Au moment des élections on avait parlé d'une somme fabuleuse que M. James Fazy avait obtenu du Crédit mobilier pour venir au secours de cette caisse [d'escompte]. C'était uniquement une manœuvre électorale destinée à rallier tous les radicaux. Elle a eu le plus grand succès. M. James Fazy a été regardé par les fabricants, par les ouvriers, comme un véritable sauveur et il n'y avait pas assez d'éloges pour exalter l'intérêt qu'il porte à la classe ouvrière. Aujourd'hui il n'est plus question de ces millions; c'est la fortune de l'Etat qui y supplée, et personne n'ose se plaindre d'avoir été dupe de cette ruse.»<sup>69</sup>

Quant au bruit d'un Fazy travaillant secrètement à l'incorporation de Genève au second Empire, il commence à circuler, nourri par les relations du «tyran» avec Napoléon III, Plon-Plon et d'autres personnages influents du régime. Pour les adversaires les plus implacables de l'homme d'Etat genevois, chaque expulsion de réfugiés, chaque prise de position en faveur de la France en constituera une nouvelle preuve.

Pour Meyer, les démarches de Nefftzer à Paris, l'attitude bienveillante du consul Denoix avaient porté leur fruit. Il avait même reçu une visite d'un genre particulier:

«Je suis même autorisé à croire qu'on a envoyé à ma pension, pour se mettre en rapport avec moi, un personnage très habile de la rue de Jérusalem [siège de la Préfecture de police], pas assez habile cependant pour que je ne devine pas son but. Il

---

<sup>69</sup> AMAE, corresp. pol. des consuls, Genève 3, 28 décembre 1855, no 157.

a paru enchanté de trouver un socialiste enfin raisonnable. Le brave homme paraît avoir fait un rapport consciencieux.»<sup>70</sup>

On lui laissait espérer un passeport l'autorisant à séjourner trois mois dans sa ville natale de Colmar. Il avait bien promis verbalement de ne pas s'occuper de politique tant qu'il serait en Suisse, mais le consul ne lui avait pas caché qu'une soumission complète faciliterait les choses. D'où le dilemme pour lequel il demande conseil à Nefftzer:

«Une soumission! C'est dur. Mais la position qu'on me fait en pareil moment aussi est dure; mais ce qui est plus dur encore ce sont les insultes gratuites d'un polisson d'Etat comme M. T[ourte]. Pesez toutes ces choses, cher ami; je m'abandonne à votre délicate amitié, à votre sollicitude éclairée pour moi.»<sup>71</sup>

Le 2 juillet 1856, comme Denoix venait de l'informer que le gouvernement français autorisait son séjour à Genève,

«Le même jour M. Tourte donnait l'ordre de m'arrêter pour me faire conduire ici [Berne]. Cela vous étonne; c'est que vous ne connaissez pas les petits hommes d'Etat de Genève. Je ne suis pas leur ami, donc je suis leur ennemi, donc tout est permis contre moi.»<sup>72</sup>

Denoix intervint auprès de Tourte, qui s'abrita derrière le Conseil fédéral. Pour prévenir l'arrestation, Meyer s'était rendu de lui-même à Berne, où il trouva une protestation de Genevois en sa faveur et des conseillers fédéraux fort bien disposés à son égard:

«Ces messieurs ont éprouvé le besoin de se dégager de la responsabilité d'actes qualifiés d'odieus dans la protestation en question: ils se sont récriés énergiquement contre l'ordre d'arrestation donné par M. Tourte.»

Ayant pu consulter son dossier, il y constata le double jeu de Salignac-Fénelon, qui, alors qu'il affirmait à Denoix ne pas s'opposer au séjour de Meyer à

---

<sup>70</sup> ANP, *idem*, 28 avril 1856.

<sup>71</sup> *Idem*, 14 juin 1856.

<sup>72</sup> *Idem*, 9 juillet 1856.

Genève, demandait, en juin, son expulsion au Conseil fédéral, «parlant le langage hautain et suffisant qui lui est familier». Entre lui et Tourte, «ces deux amis de lupanar», il y avait un véritable complot aux yeux de Meyer qui demanda audience à l'ambassadeur, «un fat et un impertinent que j'ai cherché à mettre à sa place». Finalement c'est grâce au baron de Heeckeren, dont Salignac-Fénelon avait fait la connaissance aux bains de Schinznach, que les choses parurent s'arranger.<sup>73</sup>

«Quelle différence avec le consul à Genève! Celui-ci fait tout ce qu'il peut pour obliger les réfugiés, M. Salignac, au contraire, se complait à exciter leur colère et leur haine, autant que sa conduite scandaleuse excite le mépris et le dégoût des Bernois. Lequel agit suivant les instructions du gouvernement?»<sup>74</sup>

Finalement, poussé dans ses derniers retranchements, le noble diplomate fit savoir à Berne que son gouvernement ne s'opposait plus au séjour de Meyer à Genève. Aussi le 7 juillet 1856, vu que Meyer ne s'occupait plus de politique et que la France n'avait plus d'objection à son séjour, le Conseil fédéral décidait de suspendre la mesure d'internement; «considérant que ce n'est point pour des raisons cantonales mais par suite d'ordres fédéraux que M. Meyer avait reçu l'injonction de quitter Genève», le Conseil d'Etat retirait, lui aussi son ordre d'internement.<sup>75</sup> Libre de ses mouvements, Meyer, dont les affaires avaient beaucoup souffert de ses difficultés avec les autorités, se rendit à Bruxelles, à l'automne 1856. Il y travailla dans la fabrique Petitjean, à nouveau sous un faux nom, car, si la France l'avait autorisé à transiter par son territoire pour se rendre en Belgique, le ministère de la Justice à Bruxelles s'était opposé à son séjour.<sup>76</sup> Mais ce n'était plus le même homme, comme en témoigne cette lettre à Nefftzer:

---

<sup>73</sup> *Ibid.*

<sup>74</sup> *Idem.* Les différences et les désaccords entre Salignac-Fénelon et les consuls à Genève étaient nombreux. Ceux-ci se montraient plus favorables à des mesures permettant aux réfugiés peu compromis de rentrer en France où ils jugeaient leur présence moins dangereuse qu'à Genève. Cf. Vuilleumier, «La Suisse...» (note 2), p. 40.

<sup>75</sup> AF, E 21/143; AEG, RC 1856 (II).

<sup>76</sup> ANP, *idem*, [21 avril 1857]. Archives du Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, Corresp. pol. Réfugiés, vol. 6, pp. 105, 109, 182, 184.

«Vous restez sur la brèche au plus fort du péril et quand vos devanciers l'ont abandonnée. Les hommes qui ont beaucoup souffert pour la cause du progrès comprendront ce qu'il y a d'abnégation et de courage dans une telle œuvre. Si cependant mon âge et ma sincère affection pour vous me donnaient le droit de vous donner un conseil d'ami, je me permettrais cette maxime: on se doit d'abord à soi-même, on se doit ensuite à sa famille, et les devoirs du citoyen viennent ensuite. Nous sommes en exil un tas d'imbéciles qui avons méconnu cette règle de conduite en sacrifiant tout aux devoirs du citoyen, à la patrie: la patrie nous a ruinés, privés de nos parents et de nos amis, chassés de son sol et nous tient toujours à distance de ses frontières, et le peuple se moque autant qu'il se méfie de nous.»<sup>77</sup>

Ces propos désabusés mettent fin à la correspondance entre les deux amis. D'après un document postérieur, Meyer aurait quitté Genève dans le courant de 1856 et serait mort à Turin en octobre 1858.<sup>78</sup>

## XVI. Conclusion

Meyer n'est certainement pas représentatif de tous les réfugiés ni même d'une catégorie d'entre eux. Mais ses mésaventures sont exemplaires; elles nous montrent comment un homme de bonne volonté, désireux certes de gagner sa vie dans l'exil et de s'y assurer une situation mais non dénué de préoccupations altruistes, essayant de contribuer dans la mesure de ses moyens à l'amélioration sociale, se trouve, en quelque sorte par la force des choses, enrégimenté dans l'un des camps politiques qui s'opposent. Finalement, il en sortira très désabusé, ayant le sentiment, devant le renforcement de l'Empire, de s'être sacrifié pour rien. Il n'est d'ailleurs pas le seul, comme en témoignent les nombreuses demandes de grâce qui, de l'exil, parviennent aux autorités françaises. Rares sont malheureusement les réfugiés pour lesquels nous disposons d'une documentation si abondante. C'est pourquoi ces cas favorables méritent d'être suivis de près. En 1930 déjà, l'auteur d'une thèse sur les relations entre la France et la Suisse relevait que

---

<sup>77</sup> ANP, *idem*.

<sup>78</sup> Annotation sur la liste des réfugiés à Genève dressée par le commissaire fédéral, 3 novembre 1858. AF, E 21/199.

«des études de détail, [...] en nombre considérable, seront nécessaires pour qu'on puisse entreprendre l'œuvre d'ensemble qui présentera sous tous ses aspects le problème des proscrits français en Suisse».<sup>79</sup>

Nous en sommes encore loin et, parmi les réfugiés, il n'y a pas que les Français, même si, à Genève, ce sont eux qui jouent le rôle principal. Si l'on essaie de discerner la part qu'ils ont pu avoir dans les luttes politiques, on est aussitôt frappé par l'importance des représentations que les acteurs se font des événements et des hommes. D'où ces jugements péremptoires et la violence du discours politique, dont nous n'avons pu donner que de trop faibles exemples. Il faudrait étudier par le détail comment s'élaborent et se développent ces images, leur rôle dans la cohésion des partis et factions. La personnalité de Fazy, la façon dont elle est perçue, par les uns et les autres vient aussitôt à l'esprit. Comment le protecteur des réfugiés en 1848–1849 devient-il, pour beaucoup, leur persécuteur, en compagnie de son fidèle Tourte? Nous n'avons fait qu'esquisser ce problème qu'il faudrait examiner d'une façon bien plus systématique. En outre, ces radicaux au pouvoir ont aussi leur perception des choses; à leurs yeux, les réfugiés sont d'abord des compagnons de lutte malheureux. Puis ils deviennent encombrants, source d'ennuis, ils ne comprennent pas la nécessité d'une certaine retenue. Quand les conflits éclateront, on ira plus loin; on n'hésitera pas à les accuser de complicité involontaire avec la «réaction», les conservateurs genevois ou les autorités françaises; on parlera même de provocateurs. On mettra en évidence les liens familiaux de certains avec des milieux légitimistes; on insinuera que c'était l'incapacité de ces proscrits qui avait perdu la République. Bref, tous les moyens sont bons pour construire une image du réfugié qui justifie les mesures répressives que l'on prend à son égard. Tels sont, brièvement esquissés, quelques-uns des problèmes auxquels on se trouve confronté dès que l'on aborde l'étude de la vie politique.

---

<sup>79</sup> Bessler (note 2), p. 232.



## Zusammenfassung

Die Frage der Flüchtlinge hat in der Genfer Politik eine besondere Rolle gespielt: sie war sowohl Streitgegenstand zwischen den Parteien einerseits wie auch Quelle von Widersprüchen zwischen dem Kanton und dem Bund andererseits. Wenn auch die groben Züge des Konfliktes zwischen Genf und Bern wegen dessen Auswirkungen auf die internationalen Beziehungen der Schweiz bekannt sind, so sind dies die verschiedenen einzelnen Episoden weniger. Um so mehr ist es angebracht, den Standpunkt der Flüchtlinge so weit wie möglich zu berücksichtigen.

Genf zieht Flüchtlinge an: Sie ist die grösste Stadt des Landes; sie befindet sich im Zentrum eines Kommunikationsnetzes und in unmittelbarer Nähe zu Frankreich und dem Königreich von Sardinien (Savoyen). Obwohl das «Demokratische Koblenz» von 1849 nur von vorübergehender Dauer ist, bildet Genf trotz der Auswanderungen und Ausweisungen, trotz der restriktiven Massnahmen nach wie vor ein Anziehungspunkt für Flüchtlinge.

Die Anwesenheit der Flüchtlinge ist um so heikler, als die Stadt mit einem feinmaschigen Überwachungsnetz überzogen ist. Ausser den in Bern akkreditierten Diplomaten, welche die Proteste ihrer Regierungen überbringen (diese stützen sich auf diverse Auskünfte, darunter Berichte von Geheimagenten und Informanten, die sich ins Flüchtlingsmilieu eingeschlichen haben), bedient sich Frankreich mehrerer Kanäle wie der Unterpräfekten von Gex über das Innenministerium, der Staatsanwaltschaften über das Justizministerium und, nach der Übernahme der Departementsverwaltung im Nachbargebiet im Jahr 1849, der Militärbehörden über das Kriegsministerium und ab 1854 des Konsuls. Dies verhilft uns zu einer umfangreichen Dokumentation, die es uns ermöglicht, die argen Lücken im kantonalen Archiv teilweise zu schliessen.

Die gewaltsamen politischen Auseinandersetzungen in Genf, deren Personifizierung in James Fazy sowie deren Überlagerung mit den konfessionellen Gegensätzen und mit den Identitätsproblemen Genfs und der Schweiz komplizieren die Frage der Flüchtlinge noch zusätzlich. 1848 solidarisiert sich Fazy mit den Revolutionen; noch ein Jahr später nimmt er Flüchtlinge auf; in der Folge aber wird er, trotz zahlreicher Einsprachen gegen die Weisungen aus Bern in seiner Flüchtlingspolitik immer zurückhaltender, überwirft sich

sogar mit einigen Flüchtlingen und zögert nicht – um sich so zu rechtfertigen –, sie höchst beleidigenden Anschuldigungen auszusetzen. Aus dem Amt gejagt (1853–1855) denunziert er ohne zu Zögern in Bern die Genfer Regierung für ihre Toleranz gegenüber gewissen Flüchtlingen. Dabei muss erwähnt werden, dass einige dieser Flüchtlinge in den politischen Auseinandersetzungen Genfs Stellung beziehen und dass jede Partei unter den des Landes Verwiesenen Schützlinge und Gegner hat.

## Compendio

Nella politica ginevrina la questione dei rifugiati ha svolto un ruolo particolare: da un lato era argomento di disputa tra i partiti, dall'altro fonte di opposizione tra Cantone e Confederazione. Se sono note le linee essenziali dello scontro tra Ginevra e Berna a causa del suo coinvolgimento nelle relazioni internazionali della Svizzera, numerosi episodi restano tuttavia oscuri. Tanto più che è opportuno, nella misura del possibile, prendere in considerazione il punto di vista dei rifugiati.

Ginevra è un polo d'attrazione per i rifugiati: è la più grande città del Paese, al centro di una rete di comunicazione nonché nelle immediate vicinanze della Francia e del Regno di Sardegna (Savoia). Anche se la «Coblenza democratica» del 1849 è solo transitoria, Ginevra non cesserà di attirare rifugiati, nonostante le partenze e le espulsioni, nonostante le misure coercitive.

La presenza dei rifugiati è tanto più sensibile in quanto la città è sottoposta a una rete molteplice di sorveglianza. Oltre ai diplomatici accreditati a Berna, che trasmettono le lagnanze dei rispettivi governi (fondate su diverse informazioni, tra le quali i rapporti degli agenti segreti e degli informatori infiltrati nell'ambiente dei rifugiati), la vicina Francia si avvale di diversi canali: il viceprefetto di Gex (Interno), i procuratori generali (Giustizia), la gerarchia militare, dopo la messa in stato d'assedio nel 1849 dei dipartimenti vicini (Guerra), il console a partire dal 1854. Disponiamo perciò di un'abbondante documentazione che permette di ovviare parzialmente alle spaventose lacune dell'archivio cantonale.

La violenza delle lotte politiche ginevrine, la loro personalizzazione attorno alla figura di James Fazy, la loro interferenza con le opposizioni confessio-

nali e con i problemi d'identità ginevrina e svizzera complicano ancora di più la questione dei rifugiati. Nel 1848, Fazy è un partigiano delle rivoluzioni; l'anno seguente ancora accoglie rifugiati; ma in seguito, nonostante le numerose opposizioni alle ingiunzioni di Berna, si mostra sempre più reticente, fino a litigare con alcuni di loro; per giustificarsi andrà fino a lanciare contro di loro le accuse più oltraggiose. Cacciato dal potere (1853–1855), non esita a denunciare a Berna il governo ginevrino per la tolleranza accordata a certi rifugiati. Va detto che taluni di questi presero posizione nelle lotte politiche ginevrine e che ogni partito annoverava tra i proscritti protettori e avversari.



## **La question des réfugiés dans les luttes politiques de Genève entre 1848 et 1857**

In	Studien und Quellen
Dans	Etudes et Sources
In	Studi e Fonti
Jahr	1999
Année	
Anno	
Band	25
Volume	
Volume	
Autor	Vuilleumier, Marc
Auteur	
Autore	
Seite	147-198
Page	
Pagina	
Ref. No	80 000 241

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.